

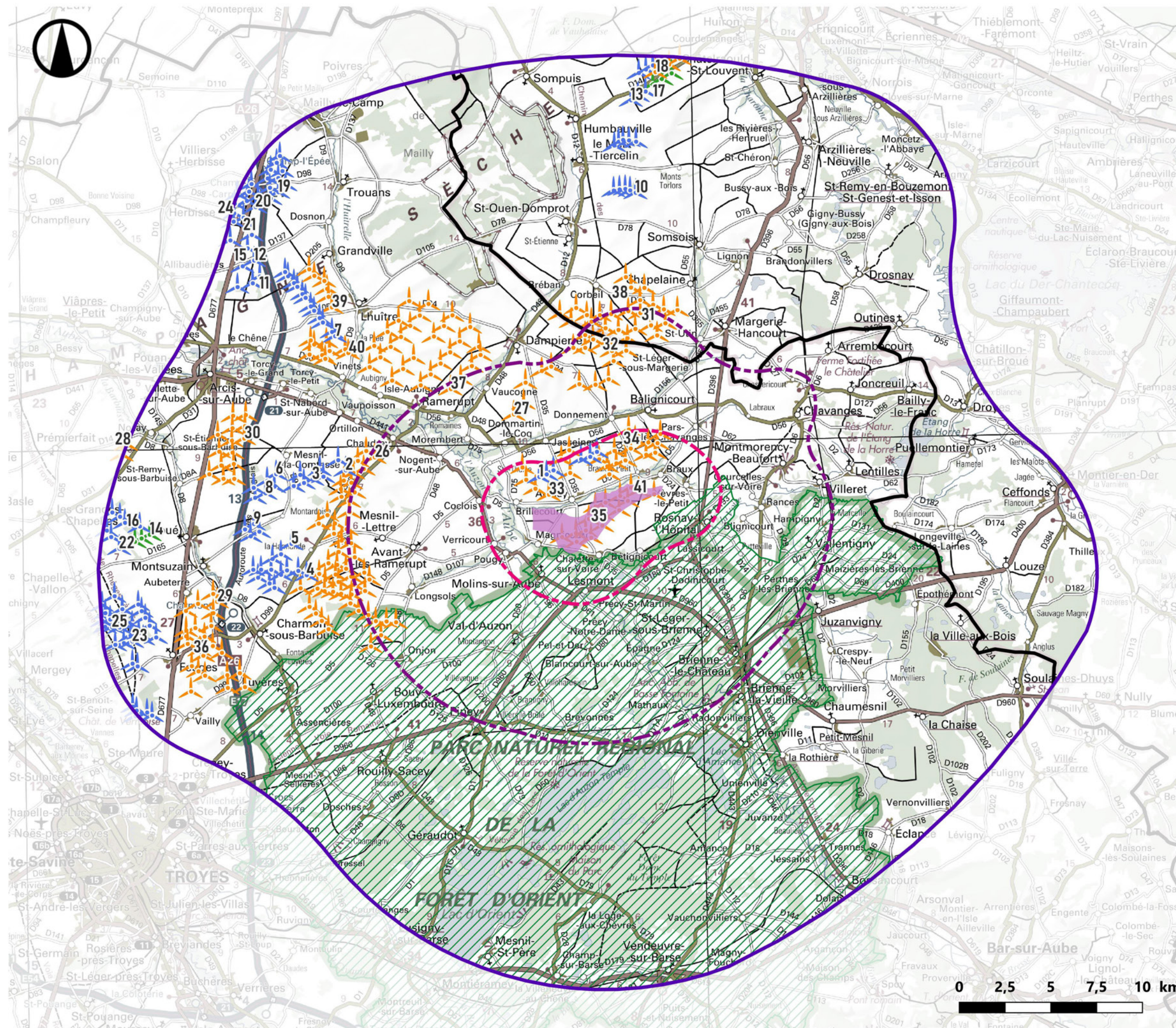
PARC ÉOLIEN DES GRANDES VOIES

EXPERTISE PAYSAGÈRE

4. CONTEXTE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS

ETAT INITIAL





Contexte éolien



Juin 2025

Sources : IGN 100®, DREAL Grand Est,
Data.gouv
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Limites départementales

PNR DE LA FORET D'ORIENT

- Limites du parc naturel régional

AIRES D'ÉTUDE

- Éloignée
- Rapprochée
- Immédiate

PARCS EOLIENS RIVERAINS

- En fonctionnement
- Autorisé
- En instruction



4.1. Contexte éolien

N°	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Distance à la zone d'implantation potentielle et direction
1	Jasseines	6	1,2 km N
2	Vignes	4	9,9 km O
3	Couveillons	4	11,2 km O
4	Charmont Sous Barbuise	12	12,1 km O
5	Engie Green Les Monts 2	10	12,7 km O
6	Cote Guillaume	3	13,6 km O
7	Lhuitre	12	13,8 km NO
8	Norvilliers	3	14,1 km O
9	Centrale Eolienne Des Coteaux	11	14,7 km O
10	Quatre Vallées 2	10	15,3 km N
11	Monts D'Arcis - Chene	3	19 km NO
12	Monts D'Arcis - Orme Bayard	2	19,8 km NO
13	Côte De La Bouchère	6	20,4 km N
14	Girolles	3	20,4 km O
15	Monts D'Arcis - Dosnon	3	20,5 km NO
16	Banlees	4	20,9 km O
17	Courdemanges	4	21,3 km N
18	Extension Côte De La Bouchère	6	21,5 km N
19	Champ De L'Epée II	6	21,6 km NO
20	Champ De L'Epée	6	21,2 km NO
21	Herbissonne	5	21,8 km NO
22	Grandes Chapelles	3	22,1 km O
23	Chapelle-Vallon - Côte Du Pommier	6	22,2 km O
24	Côte Notre Dame	1	22,4 km NO
25	Chapelle D'Eole	6	23,1 km O
26	Côtes de l'Aube	51	8,5 km O
27	Dampierre Sud	9	14,7 km O
28	Enertrag Champagne I	11	21,9 km O
29	Ferme de Jérusalem	11	17,1 km O
30	La Belle Idée	27	15,6 km O
31	La Madeleine	10	7,4 km N
32	Les Orméés	8	5,1 km N
33	Les Trois Côtes	27	245 m N
34	Parc éolien des 3 côtes	21	245 m N
35	Parc éolien de BCMA	10	0 m
36	Parc éolien du haut de la sentinelle	12	17,2 km O
37	PE du Puits et de la Lhuitrelle	28	7,3 km NO
38	Pommerats	12	8 km N
39	Vallandreux	6	14,9 km NO
40	Vinet	10	12,6 km NO
41	Parc éolien de Braux	6	0 m

x	Parc éolien en service
x	Parc éolien autorisé
x	Parc éolien en instruction

Depuis l'état initial du projet BCMA en janvier 2022, le contexte éolien est passé de 26 parcs éoliens (dont 21 en service) à 41 parcs éoliens (dont 22 en service) en juin 2025.

L'éolien est relativement fréquent à l'échelle des grands paysages, se concentrant à l'ouest et au nord de l'aire d'étude éloignée. Ces parcs sont en réalité en frange d'un développement beaucoup plus important situé à l'ouest, à l'extérieur de l'aire d'étude, caractéristique de la zone nord-aube/sud-marne identifiée dans le SRE.

L'éolien n'est toutefois pas un nouveau motif dans les aires d'étude rapprochée et immédiate. La présence du parc de Jasseines, au nord de l'aire d'étude immédiate, apporte déjà ce type de motif aux abords de la zone d'implantation potentielle.

A l'échelle des trois aires d'étude, il est difficile d'évaluer un mouvement clair du motif éolien. Chaque parc étant développé pour suivre les lignes de crêtes, avec des interactions plus ou moins claires avec les parcs voisins vus sur cartes. Le parc de Jasseines, le plus proche de la zone d'implantation potentielle, se compose de 6 éoliennes, réparties en deux groupes de 3 aérogénérateurs le long d'une ligne ouest sud-ouest/est nord-est, suivant le tracé de la côte d'Aulnay.



4.2. Effets cumulés et motif éolien

ENJEUX

Avec 41 parcs recensés sur l'ensemble des trois aires d'étude dont 22 en service, le motif éolien est relativement présent dans le paysage et évolue rapidement : il y a 15 nouveaux parcs en instruction. Par contre, il s'inscrit dans la continuité d'ensembles éoliens denses déjà construits. L'enjeu est donc globalement modéré, mais concentré en certains espaces (ouest, nord-ouest).

SENSIBILITÉS

Les parcs éoliens sont globalement concentrés sur la partie ouest de l'aire d'étude éloignée, au niveau des crêtes de Champagne Crayeuse. C'est donc dans ce secteur que vont se concentrer une grande partie des sensibilités potentielles. Or, compte tenu du relief, c'est aussi l'un des secteurs où les vues en direction de la zone d'implantation potentielle sont les plus ponctuelles. L'alternance des vallons et des lignes de crêtes limite les visibilitées possibles aux sommets des crêtes. De plus, compte tenu de la distance entre les parcs et la zone d'implantation potentielle, les interactions visuelles seront globalement limitées.

En revanche, le parc de Jasseines génère une sensibilité plus importante. En effet, compte tenu de sa proximité avec la zone d'implantation potentielle, son bassin de visibilité sera sensiblement le même que celui du projet des Grandes Voies. Les deux parcs seront donc en interaction visuelle la plupart du temps. Cette sensibilité ne va pas seulement concerner la visibilité des deux projets entre eux, mais également leur cohérence visuelle. Les deux projets seront visibles simultanément, aussi, leur ensemble doit permettre une lecture simple et claire du paysage, sans créer de motif dissonant, en cultivant des points de similitudes qui permettront d'identifier les parcs tout en offrant un ensemble cohérent et harmonieux. La sensibilité liée à cette problématique est donc forte.



Fig. 30 : Vue sur le parc éolien de Jasseines depuis la D5



Parc éolien Monts
D'Arcis - Chêne

Fig. 31 : Vue sur le parcs éoliens de Lhuitre et des Monts d'Arcis depuis la D137

Espaces de respiration



Juin 2025

Sources : IGN 100®, DREAL Grand Est
Copie et reproduction interdites

Légende

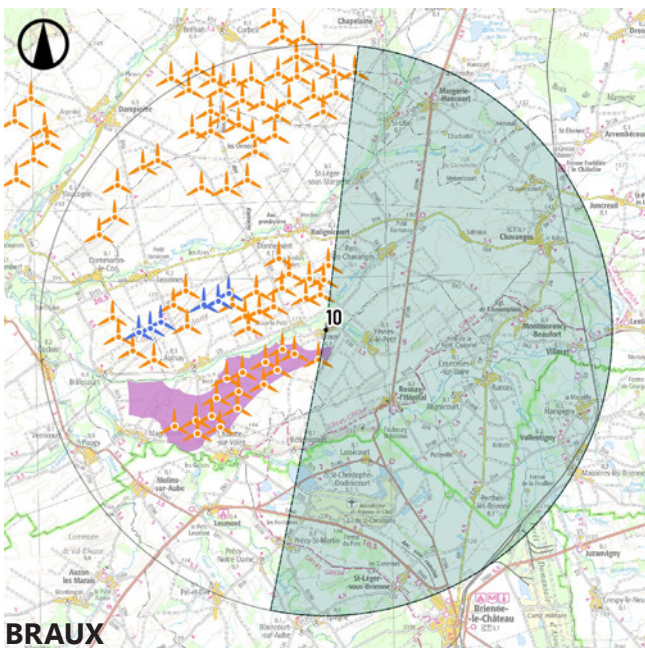
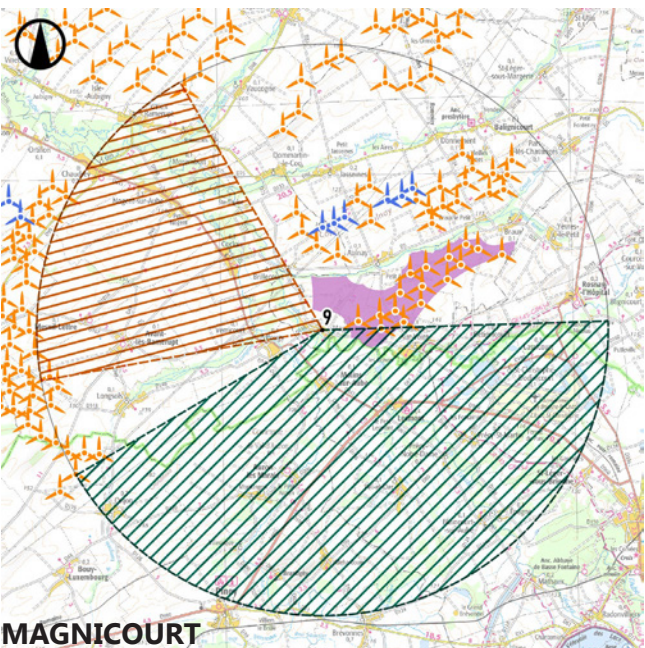
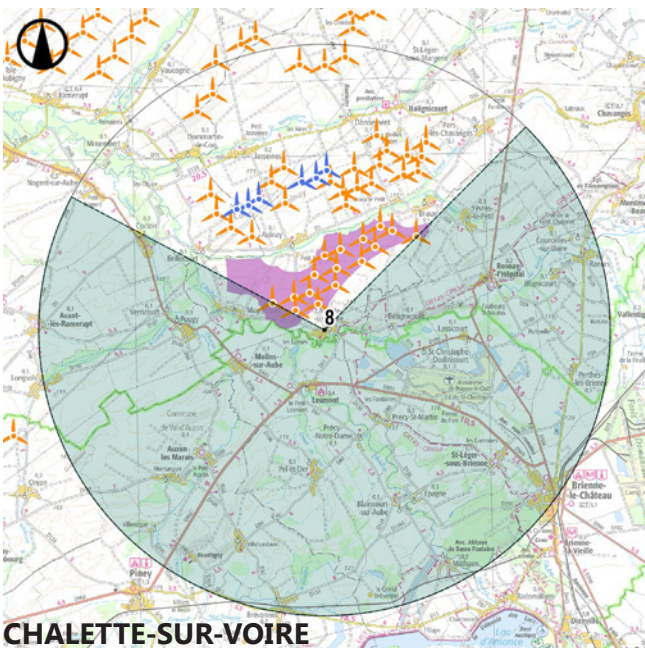
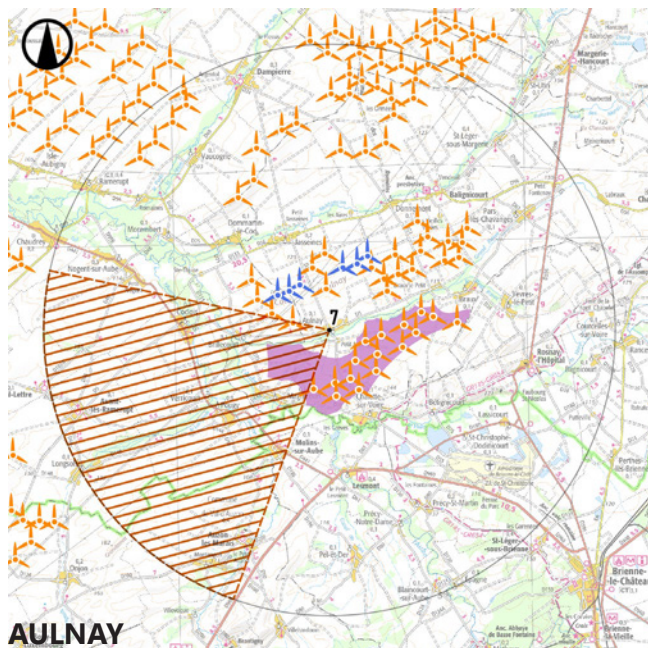
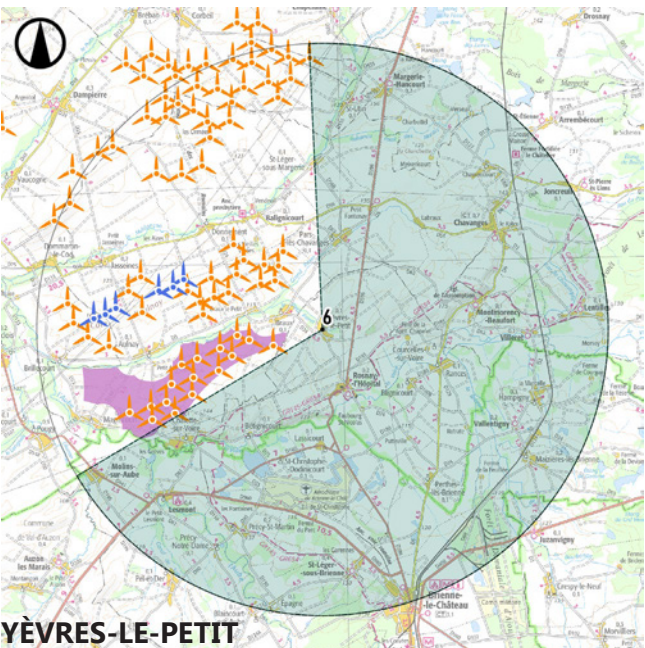
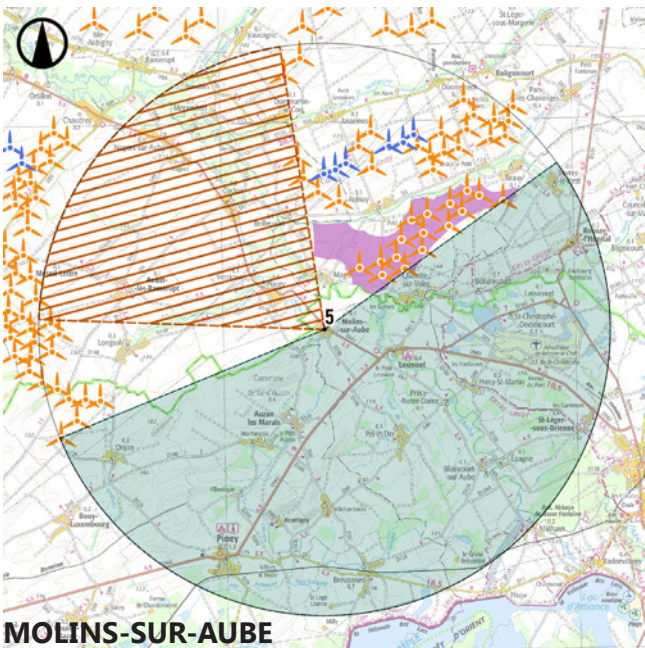
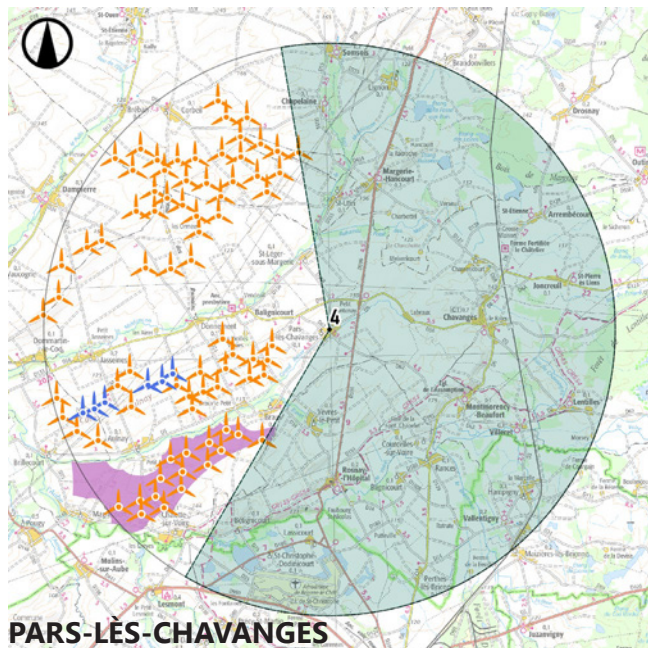
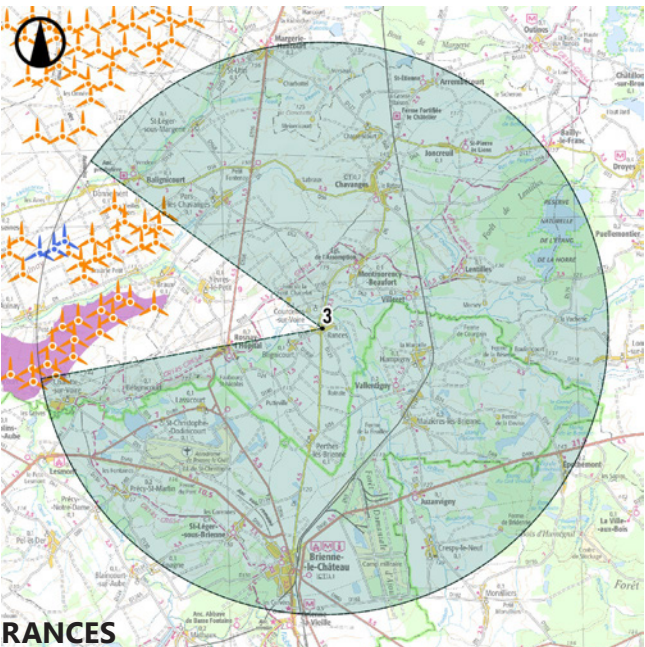
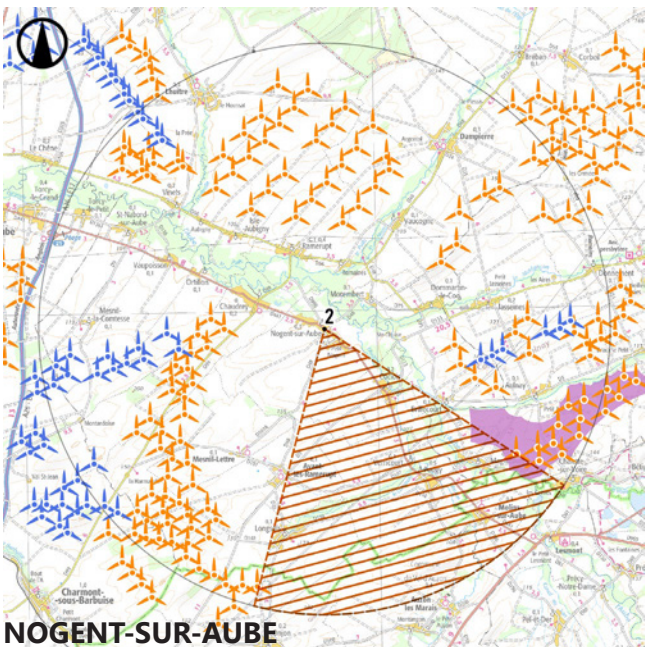
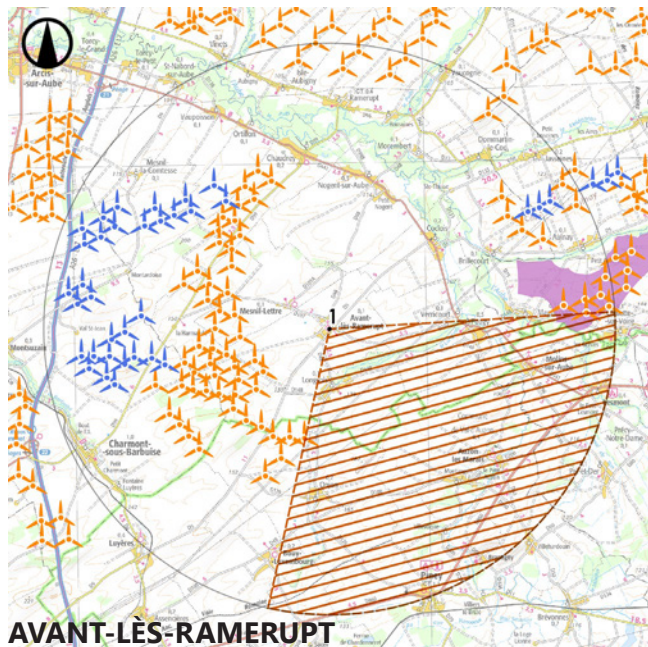
Zone d'implantation potentielle

Parcs éoliens riverains

- En instruction
- Accordés
- En fonctionnement

Respiration visuelle

- Angle inférieur à 120°
- Angle compris entre 120 et 160°
- Angle supérieur à 160°



4.3. Respiration visuelle

4.3.a. Méthode et principe

Selon le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2020), « un espace de respiration est un angle de vue exempt de champs éoliens », caractérisé par un angle et une profondeur de champ. L'angle correspondant à la vision binoculaire humaine est de 120°. Celui-ci sous-entend l'immobilisation du regard de la part de l'observateur. Compte tenu de sa mobilité, pour qu'un espace de respiration soit acceptable, il est donc recommandé que cette valeur d'angle soit supérieure à 120°, de l'ordre de 160°. Ainsi, un angle minimal de 160° sans éoliennes est recommandé pour assurer une « respiration visuelle ».

Pour le projet éolien des Grandes Voies, dix lieux de vie (villes, villages, hameaux, etc.) ont été retenus afin d'identifier leurs espaces de respiration. Ils répondent à différents critères :

- Présence de visibilités théoriques ;
- Implantation sur le plateau essentiellement ;
- Localisation < 10 km du projet éolien.

Ces lieux de vie seront étudiés de nouveau dans l'analyse plus détaillée de la saturation visuelle liée aux impacts du projet.

Ainsi, pour chaque lieu de vie étudié, les angles sans éolienne supérieurs à 60° sont matérialisés. Le choix a été d'identifier également à cette phase du projet les angles dont la mesure est comprise entre 120 et 160°.

La superposition des angles de respiration et de la zone d'implantation potentielle autorise une première estimation de l'incidence potentielle du projet éolien sur la respiration visuelle.

En effet, si la zone d'implantation potentielle se trouve dans un angle de respiration visuelle, le projet éolien peut être amené à entraîner une diminution de celui-ci.

En revanche, si la zone d'implantation potentielle est en dehors du plus grand angle de respiration visuelle d'une commune, celui-ci sera préservé. Dans ce second cas, le projet peut soit s'inscrire dans un angle déjà occupé, soit agrandir un angle d'occupation existant et réduire un espace exempt de champ éolien, bien qu'inférieure à 160°.

Ici, nous raisonnons sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (relief, végétation, bâti...). Autrement dit, l'ensemble des parcs dans un rayon donné (10 km) est pris en compte, que le parc soit réellement visible ou non. Cette hypothèse majorante ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le centre du village, mais elle permet d'évaluer les espaces de respiration visuelle, sans minimiser les impacts.

Angle de respiration	Avant-lès-Ramerupt	Nogent-sur-Aube	Rances	Pars-lès-Chavanges	Molins-sur-Aube	Yèvre-le-Petit	Aulnay	Chalette-sur-Voire	Magnicourt	Braux
Inférieur à 120°	105°	71°					86°			
Compris entre 120° et 160°									149°	
Supérieur à 160°			314°	220°	194°	242°		252°		185°

Fig. 32 : Tableau des plus grandes respirations

4.3.b. Analyse de la respiration visuelle et incidence du projet

Malgré une présence forte du contexte éolien aux abords ouest et nord de la zone d'implantation potentielle, une grande partie des bourgs situés dans les dix kilomètres autour de cette dernière, présentent de larges espaces de respiration, largement supérieurs au seuil de 160° prévu par le guide de l'étude d'impact. Pour la plupart des bourgs, le parc éolien de Jasseines est le seul parc éolien construit dans un rayon de 10 km, et seuls les bourgs situés au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée, comme Avant-lès-Ramerupt ou Nogent-sur-Aube, sont concernés par d'autres parcs construits tels que Charmont-sous-Barbuise, les Monts 2, Vignes, Couveillon, etc. Dans la quasi-totalité des cas, la zone d'implantation potentielle se situe en limite de l'espace de respiration, du au projet BCMA.

Pour les 6 bourgs situés à l'est ou au sud de la zone d'implantation potentielle (Rances, Yèvres-le-Petit, Chalette-sur-Voire, Molins-sur-Aube, Pars-lès-Chavanges et Braux), l'espace de respiration est supérieur à 160° car dans les 10km au nord, à l'est et au sud de ces bourgs, il n'y a pas de parcs éoliens (instruits ou construits).

La sensibilité de ces bourgs est donc faible.

Pour le bourg de Magnicourt situé à proximité au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle, plusieurs parcs éoliens se trouvent dans les 10 km au nord et à l'ouest, ayant pour conséquence un espace de respiration maximum entre 120° et 160°. De plus, un angle de respiration secondaire est présent au nord-ouest, inférieur à 120°. Ainsi, malgré sa proximité avec le parc éolien BCMA, plusieurs espaces de respiration entourent le bourg.

La sensibilité de ce bourg est modérée.

Pour les 3 bourgs restants situés au nord et à l'ouest de la zone d'implantation potentielle, Avant-lès-Ramerupt, Nogent-sur-Aube et Aulnay, l'espace de respiration maximum est inférieur à 120°. En effet, de nombreux parcs éoliens (instruits ou construits) sont dans les 10km autour de ces bourgs, ce qui tend à réduire les respirations.

La sensibilité de ces bourgs est très forte.



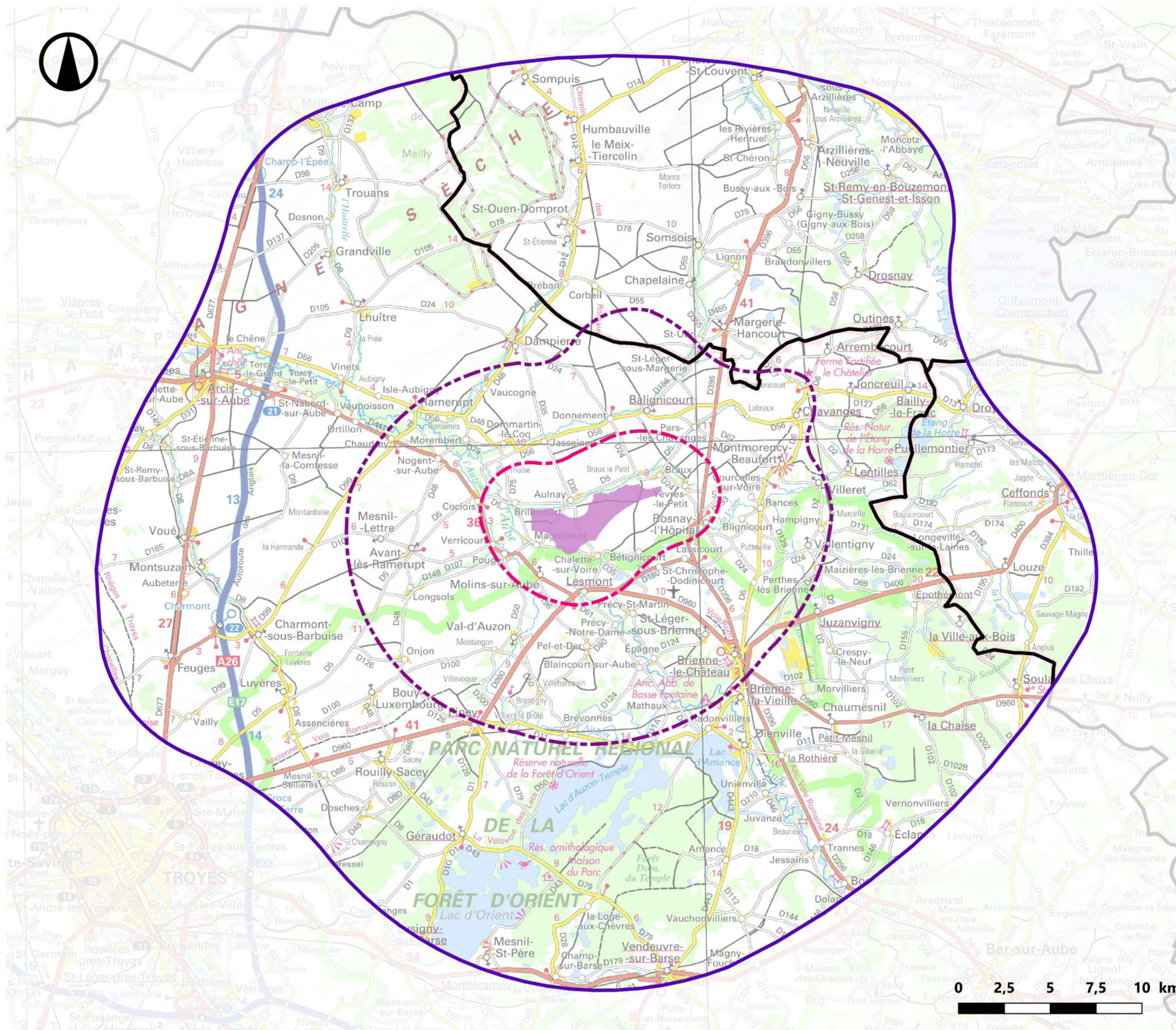
Aire d'étude éloignée



Janvier 2022

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

60



Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude adaptées

Éloignée

Rapprochée

Immédiate

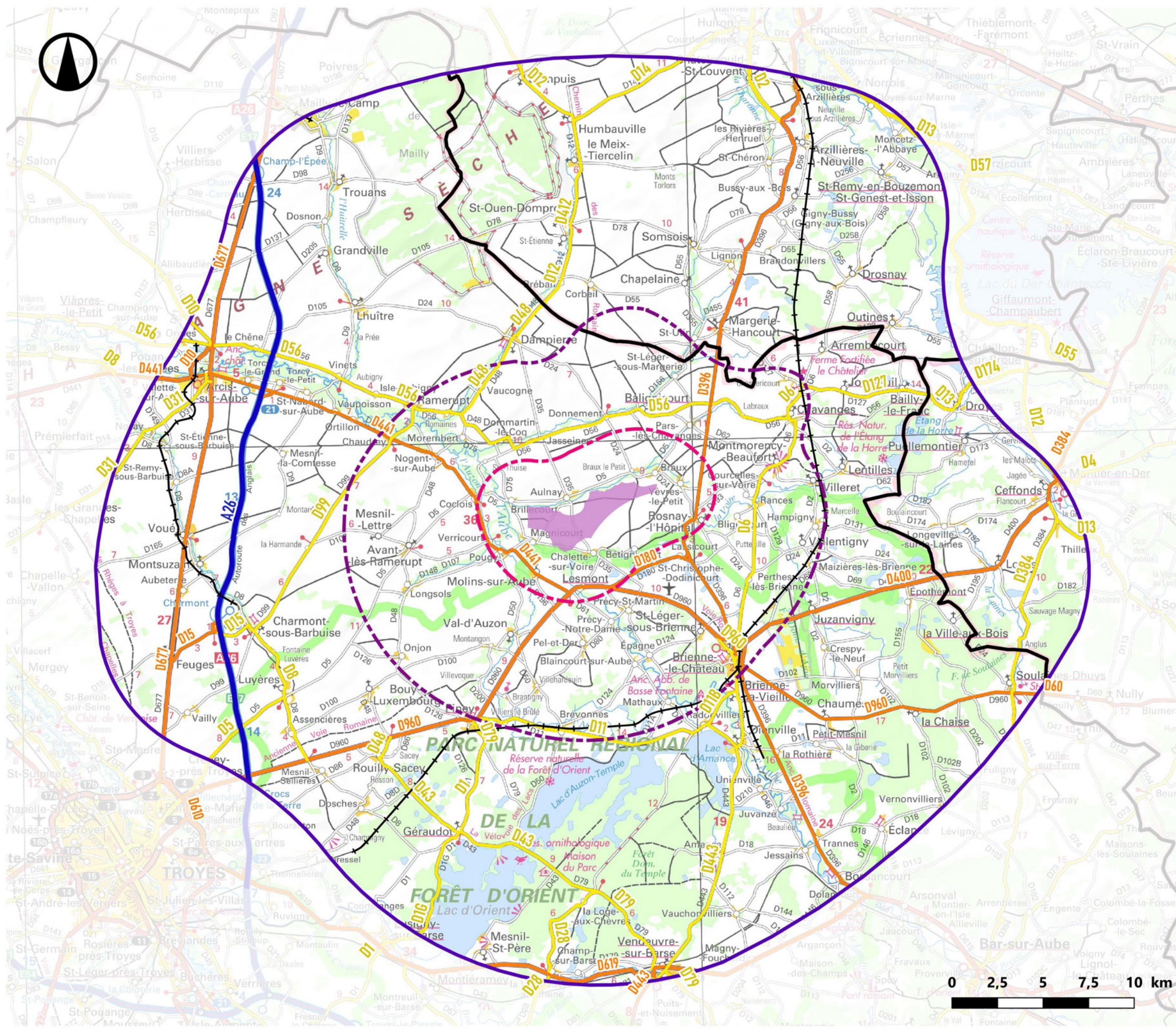
Limites administratives

Limites départementales

5. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (AEE)

ETAT INITIAL





Axes de communication



Janvier 2022

Sources : IGN 100®, DREAL Grand-Est
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude adaptées

- Éloignée
- Rapprochée
- Immédiate

Axes de communication

- Type autoroutier
- Liaison principale
- Liaison régionale

Voies ferrées

- Ligne TER

5.1. Axes de communication

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée est desservie par un réseau peu dense de liaisons locales ; le territoire est essentiellement maillé d'une réseau de voies agricoles. On ne recense qu'un axe majeur, à savoir l'autoroute A26, qui traverse la partie ouest de l'aire d'étude. On recense également 5 liaisons principales : les départementales 396, 441, 677, 400 et 960 qui desservent le nord, l'ouest et le sud-est de l'aire d'étude. **L'enjeu est donc globalement fort** : plusieurs axes fréquentés sont inventoriés, mais le reste du maillage routier reste clairsemé.

SENSIBILITÉS

Les axes de l'aire d'étude éloignée présentent, de manière générale, un profil très ouvert : ils sont rarement accompagnés de végétation, tel que des alignements d'arbres ou des bosquets, qui pourraient fermer ou rythmer les vues pour les usagers. Les sensibilités vont donc, en grande partie, dépendre du paysage dans lequel ils vont s'insérer : plus le paysage sera favorable à des visibilité, surtout éloignées, plus l'axe sera sensible.

Les axes de Champagne Crayeuse (A26, D677, D48-D12, D396, D56) vont être fortement influencés par le relief de cette unité paysagère. Les grands axes tiennent relativement peu compte de ces limites naturelles, et parcourent indistinctement crêtes et vallons en adoptant le même profil ondulé. Les vues depuis ces routes sont donc rythmées par cette topographie : fermées et limitées depuis les vallées, et plus ouvertes et lointaines depuis les points hauts. Dans le cas de la D677 et de la A26, on observe des sensibilités très faibles depuis les crêtes au nord et au sud de leur parcours dans l'aire d'étude éloignée, dans le secteur de Feuges et au sud de Mailly-le-Camp, ainsi que ponctuellement sur la crête à l'est de Voué. A l'inverse, ils seront moins sensibles dans la vallée de la Barbuise, et en sortie de la vallée de l'Aube.

La D396 est en hauteur de crête sur une large partie de son tronçon au nord de l'aire d'étude, et a une sensibilité faible. Concernant les liaisons régionales, deux sont concentrées dans les vallées de Champagne Crayeuse (Vallée de l'Aube pour la D56 et Vallée du Puits pour la D48-D12) et ne présentent donc pas de sensibilité particulière car elles sont isolées par le relief et la végétation. En revanche, la départementale 99 traverse la crête entre Charmont-sous-Barbuise et Chaudrey, surplombant les plateaux agricoles ouverts. Elle présente donc une plus grande sensibilité.

Dans la moitié sud-est de l'aire d'étude éloignée, en Champagne Humide, les paysages sont plus variés, et par extension la sensibilité des axes de communication est plus hétérogène. Toutes les liaisons, à savoir les départementales 400, 960, et 396, se situent dans des secteurs plus ouverts de champagne humide, en plaine de Brienne. Dans ce secteur, les premiers plans occupés par les parcelles cultivées et les prairies donnent une impression d'ouverture, mais l'horizon, en revanche, n'est jamais réellement ouvert. Il est au contraire occulté par les boisements d'arrière-plan, qui ferment la vue et limitent la profondeur de champ. Toutefois, la faible prégnance de ces boisements et la position de la zone d'implantation potentielle ne permettent pas d'isoler complètement ces axes, qui conservent une sensibilité faible à modérée. En revanche, les axes plus secondaires, comme les départementales 1, 11, 79 ou 442 profitent du cadre boisé de la Forêt d'Orient et des secteurs plus bocagers de la Champagne Humide. Depuis ces axes, les paysages sont globalement fermés, même en temps hivernal, et ne permettent aucune vue en direction de la zone d'implantation potentielle. **Leur sensibilité est donc nulle.**

Globalement la sensibilité des axes de communication de l'aire d'étude éloignée est de nulle à modérée.



Fig. 33 : Vue sur l'A26 aux abords de Charmont-sous-Barbuise. La route est en décaissé par rapport au plateau agricole, ce qui limite les vues lointaines



Fig. 34 : Cas particulier des routes boisées de la Forêt d'Orient, ici la D79

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
A26	TRÈS FORT	TRÈS FAIBLE
D677	FORT	TRÈS FAIBLE
D396	FORT	FAIBLE
D56	FORT	NULLE
D400	FORT	FAIBLE
D960	FORT	FAIBLE
D48-D12	MODÉRÉ	NULLE
D99	MODÉRÉ	MODÉRÉE
D1	MODÉRÉ	NULLE
D11	MODÉRÉ	NULLE
D79	MODÉRÉ	NULLE
D442	MODÉRÉ	NULLE

Fig. 35 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude éloignée



Fig. 37 : Vue depuis la D960 entre Brienne-le-Château et Chaumesnil, au sud-est de l'aire d'étude



Fig. 36 : Vue depuis la 396 entre Tranne et la Rothière, au sud-est de l'aire d'étude



Fig. 38 : Vue depuis la D677 entre Feuges et Aubeterre, à l'ouest de l'aire d'étude



© ATER Environnement, 2021

Fig. 39 : Vue depuis la D396 entre Gigny aux Bois et Brandonvillers, au nord de l'aire d'étude. La route est bordée de haies plantées, qui filtrent les vues lointaines en direction de la ZIP



© ATER Environnement, 2021

Fig. 40 : Vue depuis la D400 au sud de Ceffonds, à l'est de l'aire d'étude



© ATER Environnement, 2021

Fig. 41 : vue depuis la D48 entre Dampierre et Brébant. Le relief de la côte des Grandes Noues réduit les vues lointaines en direction de la ZIP

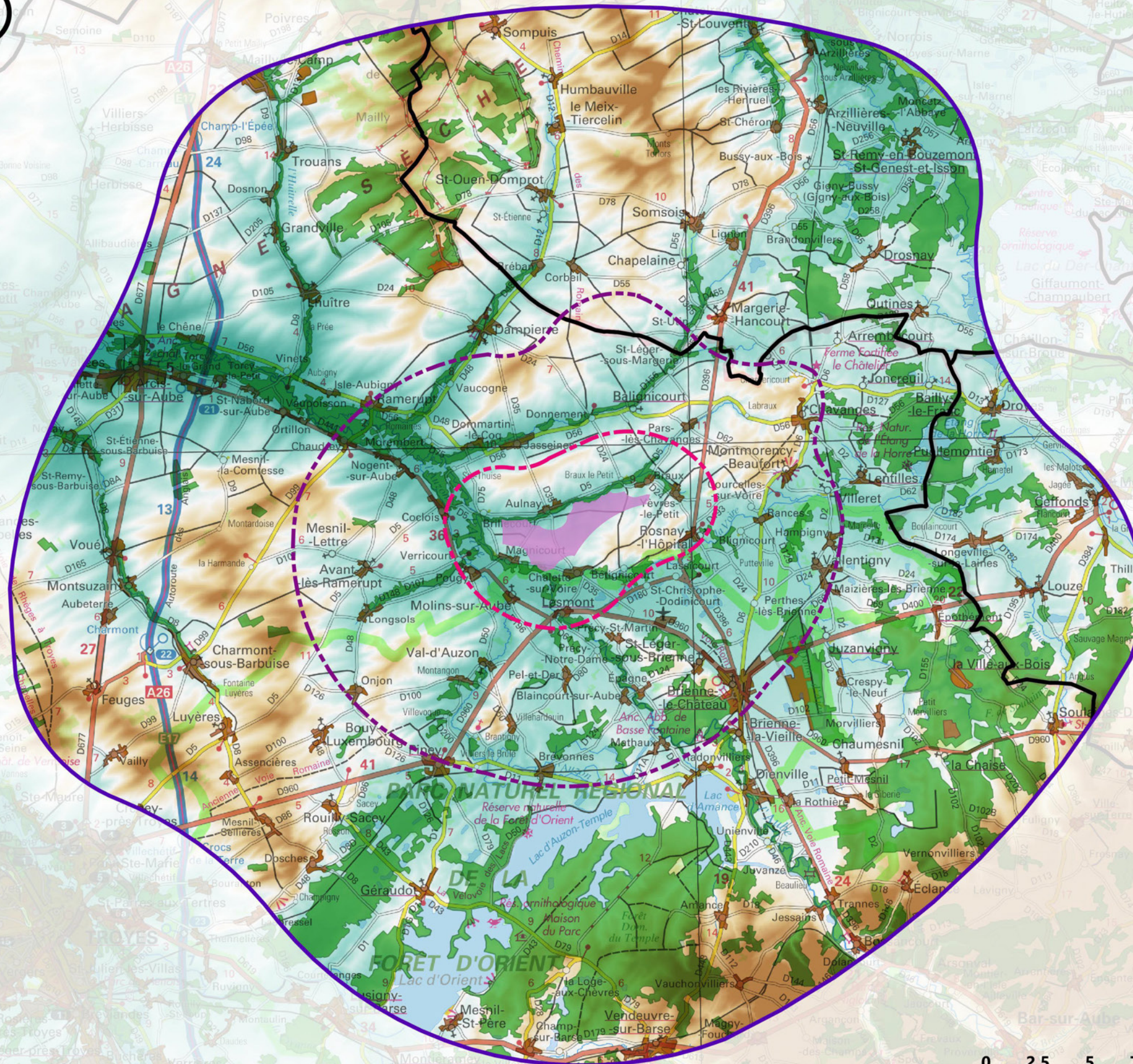


Lieux de Vie



Janvier 2022

Sources : IGN 100®, BD Alti V2, CLC2018
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude adaptées

- Éloignée
- Rapprochée
- Immédiate

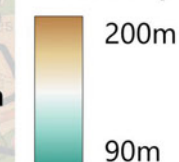
Lieux de vie

Tissu urbain dense

Masques à la perception

Principaux boisements (>25ha)

Altitude (en m-NGF)





5.2. Bourgs et lieux de vie

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée accueille plus de 30 000 habitants, pour 89 communes. Toutefois, avec une moyenne de 340 habitants par commune et une densité de population de 0,2 habitant au km², l'aire d'étude est relativement peu peuplée. Il n'y a pas de réelle centralité urbaine, et seuls 5 cœurs villageois dépassent les 1000 habitants. La commune la plus peuplée de l'aire d'étude éloignée est Arcis-sur-Aube, avec 2 779 habitants en 2022, ce qui en fait la seule « ville » au sens de l'Insee (commune de plus de 2500 habitants présentant un urbanisme continu). Elle est suivie par Vendevre-sur-Barse qui compte 2 256 habitants, puis Piney avec 1 417 habitants, Rives-Dervoise avec 1 306 habitants et enfin Charmont-sous-Barbuise avec 1 039 habitants. La ville principale la plus proche est Troyes, qui se situe en dehors de l'aire d'étude éloignée, à plus de 25 km. **L'enjeu représenté par le contexte urbain est donc relativement modéré.**

SENSIBILITÉS

On observe, en termes d'insertion urbaine, une claire dichotomie entre d'un côté les villages de Champagne Crayeuse, et de l'autre ceux de Champagne Humide. Cette distinction va en grande partie influencer les sensibilités des lieux de vies.

En Champagne Crayeuse, la quasi-totalité des bourgs et lieux de vie sont situés dans les vallées. On pourra notamment citer Arcis-sur-Aube, dans la vallée de l'Aube, mais les vallées secondaires, comme celles de l'Huîtrelle, du Puits, du Sois ou de la Barbuise accueillent également de nombreux bourgs. Les bourgs situés sur les hauteurs de plateaux, comme Feuges, Assencières ou Mesnil Sellières sont très rares, pour ne pas dire anecdotiques dans l'aire d'aire d'étude éloignée. Cette répartition peut s'expliquer par la présence de l'eau, concentrée dans les vallées dans cette unité paysagère. La structure des bourgs est globalement groupée, avec des centralités de petites tailles, mais clairement définie, et un front bâti en général dense. Cette insertion limite fortement les sensibilités : les bourgs sont isolés par leurs structures, le relief encaissé des vallées et les ripisylves qui accompagnent les cours d'eau. Ils sont tournés sur eux-mêmes et communiquent très peu avec les paysages extérieurs. **Leur sensibilité est donc nulle.**

S'ils sont rares, les bourgs de plateaux en Champagne Crayeuse existent néanmoins. On les trouve essentiellement au sud-ouest, sur la Crête qui délimite la vallée de la Haute-Seine, plus au sud. Bien que moins encaissés, ces bourgs investissent malgré tout des points de dépression, où le relief s'enfonce. Ils profitent également d'une auréole boisée, qui les isole de l'extérieur. Si ces masques sont relativement faibles, ils sont suffisants dans cette gamme de distance, supérieure à 20 km, pour isoler visuellement le bourg. **Leur sensibilité est donc nulle.**

En Champagne Humide, le relief est moins marqué, et ne permet pas de faire cette distinction entre plateaux et vallées. Au lieu d'être concentrés en des vallées clairement définies, les cours d'eau irriguent l'ensemble de cette partie de l'aire d'étude éloignée, et les bourgs s'organisent en conséquence. Ils ne profitent donc pas d'un encaissement. Leur structure est également moins groupée : si les centralités villageoises sont encore clairement définies, les petits hameaux sont plus nombreux. Les bourgs sont toutefois, globalement isolés, leur front bâti reste dense, et ils profitent généralement d'une auréole boisée. Toutefois, en périphérie et en sortie de bourgs, le paysage s'ouvre, permettant des communications visuelles entre le bourg et ses alentours. **La sensibilité est toutefois très faible, les paysages de Champagne Humide étant peu propices aux vues éloignées.**

Globalement, la sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude éloignée est très faible.



© ATER Environnement, 2021

FEUGES

Fig. 42 : Vue sur Feuges



© ATER Environnement, 2021

ARCIS-SUR-AUBE

Fig. 43 : Vue depuis le centre-ville d'Arcis-sur-Aube



© ATER Environnement, 2021

PINEY

Fig. 44 : Vue depuis l'entrée sud de Piney



© ATER Environnement, 2021

Fig. 47 : Vue depuis Puellémontier, un des hameaux de la commune de Rives-Dervoise



© ATER Environnement, 2021

Fig. 45 : Vue sur le centre-bourg de Charmont-Sous-Barbuise



© ATER Environnement, 2021

Fig. 46 : Vue depuis la sortie de Chaumesnil



© ATER Environnement, 2021

Fig. 51 : Vue depuis la sortie sud de Saint-Ouen-Domprot



© ATER Environnement, 2021

Fig. 49 : Vue sur Isle-Aubigny

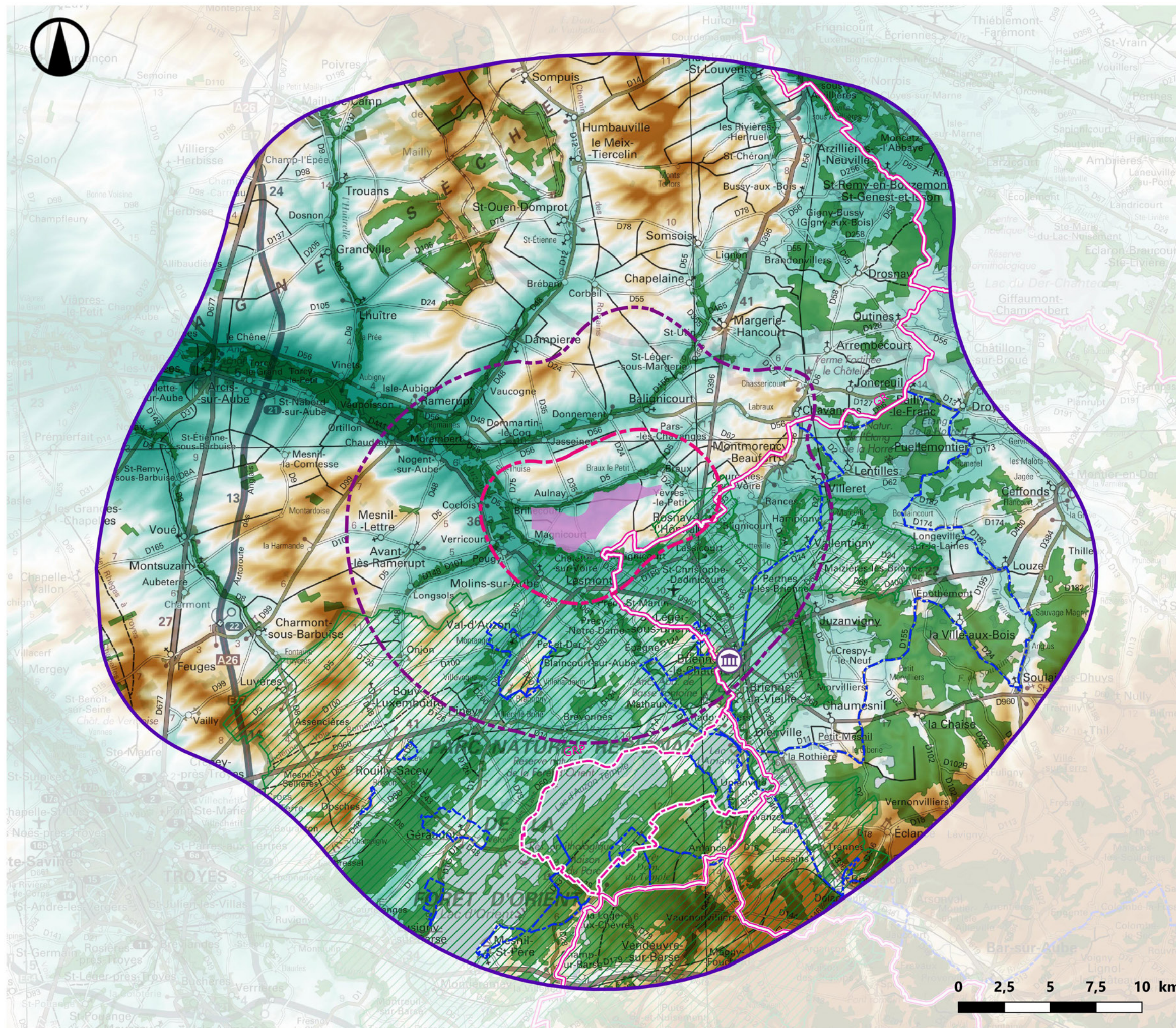


© ATER Environnement, 2021

Fig. 50 : Vue sur Amances, dans la Forêt d'Orient

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
ARCIS-SUR-AUBE	2 918 hab	18,7 km	NULLE
VENDOEUVRE-SUR-BARS	2 384 hab	23,1 km	NULLE
PINEY	1 550 hab	10,5 km	NULLE
RIVES DERVOISE	1 396 hab	14,8 km	TRÈS FAIBLE
CHARMONT-SOUS-BARBUISE	1 052 hab	15,5 km	NULLE
BOURGS DE CHAMPAGNE CRAYEUSE			NULLE
BOURGS DE CHAMPAGNE HUMIDES			TRÈS FAIBLE

Fig. 48 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude éloignée



Tourisme



Janvier 2022

Sources : IGN 100®, PNR de la Forêt d'Orient, FFRandonnée, département de l'Aube, CLC 2018, BD alti
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

PNR DE LA FORET D'ORIENT

Château de Brie

Limites du parc naturel régional

AIRES D'ÉTUDE

Éloignée

Rapprochée

Immédiate

ITINERAIRES DE RANDONNEE

GR

GRP

Sentier local

PRINCIPAUX MASQUES VISUELS

Principaux boisements (>25ha)

RELIEF (en m-NGF)

Altitude

200m

90m



ENJEUX

De nombreux itinéraires touristiques sont présents dans l'aire d'étude éloignée. Sont recensés deux circuits de Grande Randonnée, le GR145 (de Calais à la suisse) et le GR 654 (de Namur au Gers), deux circuits de Grande Randonnée de pays, le GRP Tour des Lacs, et le GRP des deux Bars, ainsi que de nombreux sentiers de randonnée locaux. Mais la véritable valeur touristique de cette aire d'étude vient du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient. En effet, outre l'attractivité et la communications générées par le parc, l'aire d'étude accueille ses principaux points d'intérêt, à savoir les lacs d'Orient, d'Auzon-Temples et d'Amances, ainsi que la forêt et ses activités de nature. **L'enjeu est donc fort.** Toutefois, il est essentiellement concentré sur la moitié sud-est de l'aire d'étude éloignée, tandis que le nord-est est dépourvu d'activité touristique majeure.

SENSIBILITÉS

L'ensemble des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée se situe dans la moitié sud-est et à l'est de l'aire d'étude éloignée, un secteur très boisé, peu favorable aux vues lointaines. Plus précisément, l'essentiel des sentiers locaux et tous les circuits de grande randonnée de pays, parcourent la forêt d'Orient, autour des lacs d'Orient et d'Auzon-Temple. Dans ce secteur, le cadre boisé ne permet aucune vue en direction de la zone d'implantation potentielle. **La sensibilité de ces sentiers est donc nulle.**

Les GR145 et GR654 peuvent être divisés en deux tronçons différents. Le tronçon nord arpente les abords du lac du Der, et profite d'un paysage semi-fermé, où les boisements et le relief de crêtes et de côtes sont omniprésents à l'arrière-plan et limitent les vues lointaines en direction de la zone d'implantation potentielle, tandis que les vues proches s'ouvrent sur les parcelles cultivées. La fréquence des masses boisées, ainsi que la distance contribuent à largement atténuer la sensibilité des deux circuits et du Lac, l'amenant à un **niveau très faible.**

Les tronçons sud des GR145 et GR654 parcourent la vallée de l'Aube avant de rejoindre la Forêt d'Orient. Dans ce secteur, la sensibilité est réduite par les boisements d'arrière-plan, ainsi que par la butte de Brienne, qui forme un obstacle topographique en elle-même. **La sensibilité est très faible autour de ces sentiers.**

De manière générale, les vues depuis le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient sont très faibles dans l'aire d'étude éloignée. En effet, l'essentiel du PNR est couvert par de la forêt ou des boisements denses. **Toutefois, une sensibilité faible est pressentie** dans les secteurs moins boisés, notamment dans la vallée de l'Aube et à l'ouest du parc (secteur de Luyères-Bouy-Luxembourg.)

LIEU TOURISTIQUE	ENJEU	SENSIBILITÉ
GR 145-654 NORD	FORT	TRÈS FAIBLE
GR 145-654 SUD	FORT	TRÈS FAIBLE
GRP TOUR DES LACS	MODÉRÉ	NULLE
GRP DES DEUX BARS	MODÉRÉ	NULLE
SENTIERS LOCAUX	FAIBLE	NULLE
PNR DE LA FORÊT D'ORIENT	FORT	FAIBLE

Fig. 52 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude éloignée



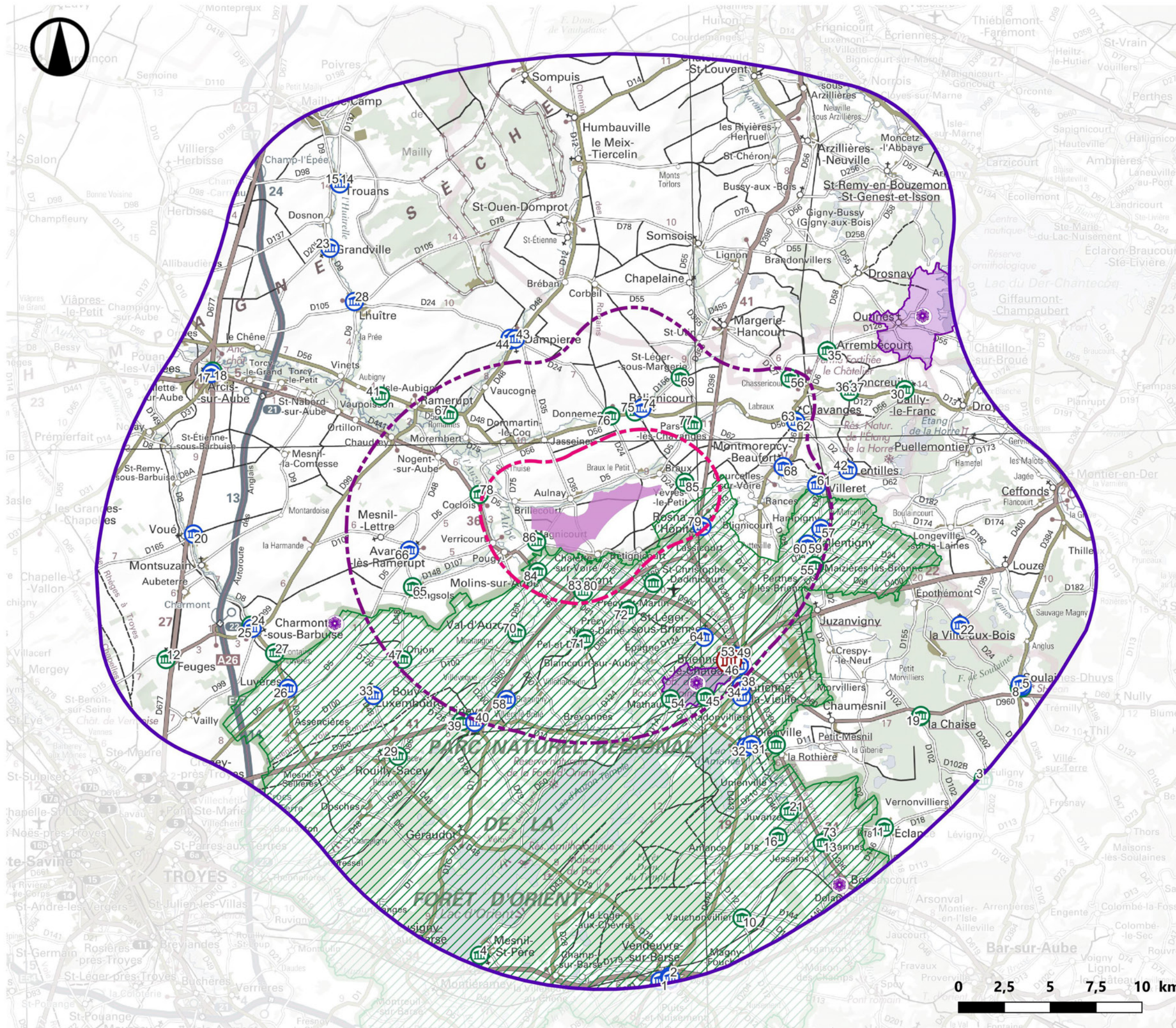
Fig. 53 : Vue depuis les GR145-654 aux abords d'Outines



Fig. 54 : Vue depuis le GR 145-654 depuis la vallée de l'Aube au sud-est du territoire d'étude



Fig. 55 : Vue depuis le Lac d'Orient au sud de l'aire d'étude éloignée



Patrimoine



Janvier 2022

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, Data.gouv
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

PNR DE LA FORÊT D'ORIENT

Limites du parc naturel régional

AIRES D'ÉTUDE

Éloignée

Rapprochée

Immédiate

MONUMENTS HISTORIQUES

Classés (au moins partiellement)

Inscrits (au moins partiellement)

Château de Brienne-le-Château

SITES PROTEGES

Inscrits



5.4. Patrimoine architectural et paysager

5.4.a. Monuments historiques

N°	Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
1	Eglise Saint-Pierre	Classé	Vendeuvre-sur-Barse	23,8
2	Château de Vendeuvre-sur-Barse	Partiellement Classé-Inscrit	Vendeuvre-sur-Barse	23,7
3	Ancien Château de Fuligny	Partiellement inscrit	Fuligny	23,5
4	Eglise Saint-André	Inscrit	Mesnil-Saint-Père	22,5
5	Maison communale (parcelle A 677-678, route départementale 384)	Partiellement inscrit	Soulaines-Dhuys	22,4
6	Eglise Saint-Laurent	Classé	Soulaines-Dhuys	22,4
7	Maison rue de la Fontaine et rue du Rampont	Partiellement inscrit	Soulaines-Dhuys	22,3
8	Pont sur la Laines	Inscrit	Soulaines-Dhuys	22,3
9	Chapelle Saint-Jean (en bois)	Classé	Soulaines-Dhuys	22,2
10	Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Inscrit	Vauchonvilliers	22
11	Château	Partiellement inscrit	Éclance	21,9
12	Eglise Saint-Benoît	Inscrit	Feuges	21,1
13	Eglise Saint-Michel	Inscrit	Trannes	20,7
14	Croix des XIV et XVI ^e siècles	Classé	Trouans	20,5
15	Eglise Saint-Georges	Classé	Trouans	20,5
16	Ferme du Breuil	Partiellement inscrit	Unienville	19
17	Eglise Saint-Etienne	Classé	Arcis-sur-Aube	18,9
18	Hôtel de Ville	Partiellement inscrit	Arcis-sur-Aube	18,8
19	Château de La Chaise	Partiellement inscrit	Chaise	18,7
20	Eglise de l'Assomption	Classé	Voué	18,4
21	Eglise	Inscrit	Juvanzé	18,2
22	Eglise de l'Assomption de la Vierge	Classé	Ville-aux-Bois	17,9
23	Eglise Saint-Martin	Partiellement Classé	Grandville	17,9
24	Château	Partiellement inscrit	Charmont-sous-Barbuise	16,2
25	Eglise Saint-Symphorien	Classé	Charmont-sous-Barbuise	16,2
26	Eglise Saint-Julien	Classé	Luyères	15,9
27	Eglise de Fontaine-Luyères	Inscrit	Charmont-sous-Barbuise	15,5
28	Eglise Sainte-Tanche	Classé	Lhuître	14,8

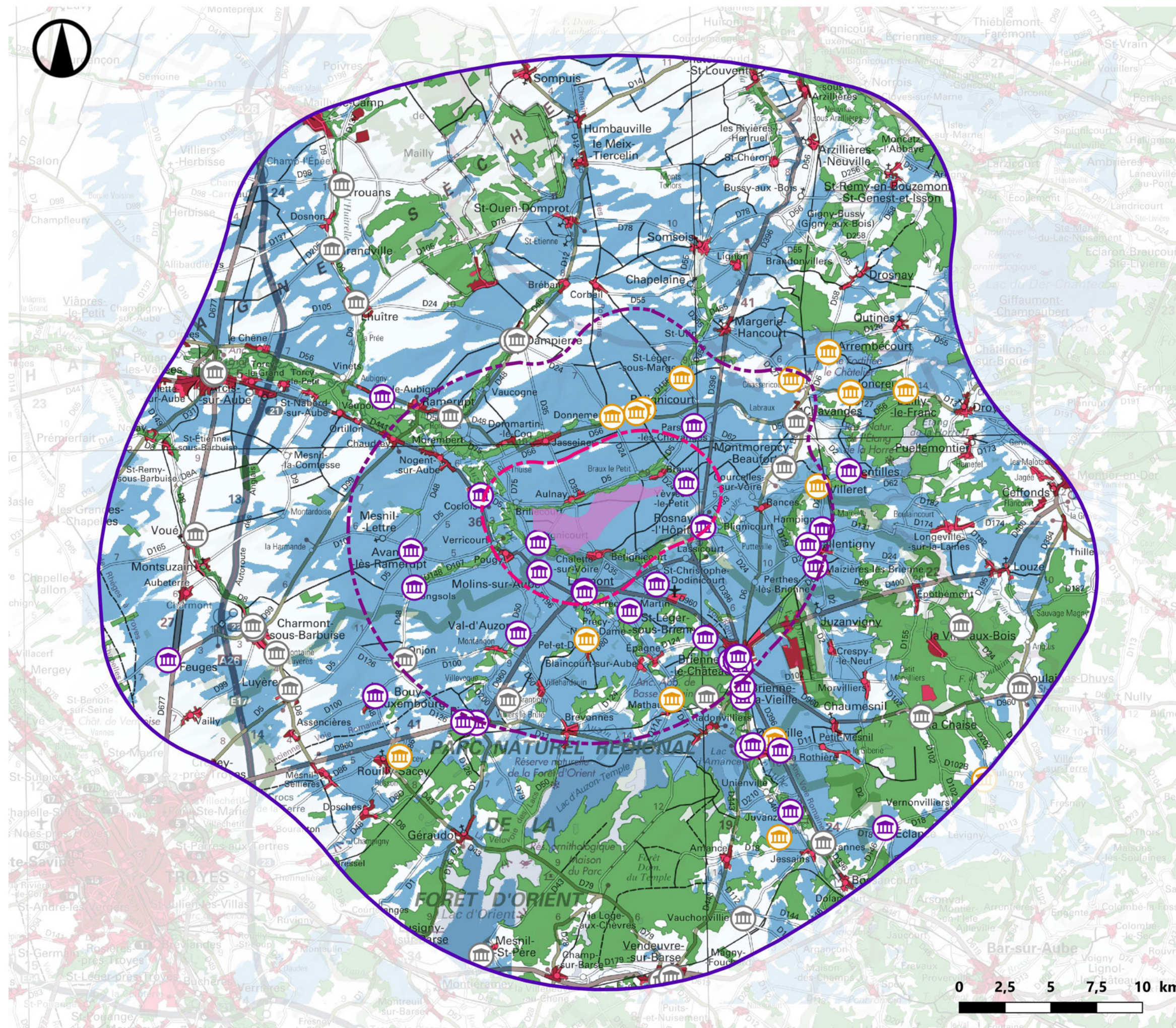
N°	Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
29	Eglise Saint-Gengoult	Inscrit	Rouilly-Sacey	14,3
30	Eglise Exaltation de la Sainte Croix	Inscrit	Bailly-le-Franc	14,2
31	Cimetière	Partiellement Classé	Dienville	14,1
32	Eglise Saint-Quentin	Classé	Dienville	14
33	Eglise Saint-Loup de Troyes	Classé	Bouy-Luxembourg	12,5
34	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Classé	Brienne-la-Vieille	11,7
35	Eglise Saint-Etienne	Inscrit	Arrembécourt	11,6
36	Croix de cimetière	Inscrit	Joncreuil	11,4
37	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Inscrit	Joncreuil	11,4
38	Croix de carrefour	Classé	Brienne-la-Vieille	11,3
39	Chapelle Notre-Dame-des-Ormes	Inscrit	Piney	10,8
40	Halle	Classé	Piney	10,5
41	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Isle-Aubigny	10,2
42	Eglise Saint-Jacques-et-Saint-Philippe	Classé	Lentilles	10,2
43	Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Classé	Dampierre	9,2
44	Château de Dampierre	Partiellement Classé	Dampierre	9,2

Fig. 56 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée accueille 44 monuments historiques, dont la moitié est classée, au moins partiellement. Ce nombre est relativement bas pour une aire d'étude aussi étendue. Il s'agit presque essentiellement de patrimoine religieux (églises, chapelles, cimetières et croix), et n'offrent pas une grande diversité patrimoniale. Comme souvent pour ce type de patrimoine religieux, les monuments sont dispersés, associant souvent un village à son église. Aussi, on les retrouve au niveau des lieux de vies, c'est-à-dire dans les principales vallées. Aucun monument ne fait l'objet d'un rayonnement particulier ou d'une valorisation touristique.

L'enjeu est donc modéré.



Monuments historiques et visibilité



Mai 2025

Sources : IGN 100®, BD Alti V2, PNR de la Forêt d'Orient
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

AIRES D'ETUDE ADAPTEES

- Éloignée
- Rapprochée
- Immédiate

MONUMENTS HISTORIQUES

- Hors zones de visibilité théorique
- Complètement en zone de visibilité théorique
- Proche des zones de visibilité théorique

VISIBILITES THEORIQUES

Visibilité théorique pour éoliennes de 200m

- Non visible
- Visible

PRINCIPAUX MASQUES VISUELS

- Tissu urbain dense
- Principaux boisements (>25ha)

SENSIBILITÉS

Compte tenue de leur nature religieuse, la plupart des monuments de l'aire d'étude éloignée sont donc associés aux lieux de vie, et s'insèrent dans les bourgs. Ils sont donc souvent situés en dehors des zones de visibilité théorique, dans les vallées, vallons et autres dépressions boisées qui limitent fortement les vues. Ainsi, 26 monuments sont totalement en dehors des zones de visibilité théorique, et n'offrent donc aucune sensibilité.

18 monuments se situent en zone de visibilité théorique (directement exposés) ou proches des zones de visibilité théorique (par exemple dans un bourg lui-même en zone de visibilité théorique). Parmi ces monuments, 11 d'entre-eux s'implantent dans des bourgs denses et fermés, entourés de végétation. Dans cette aire d'étude, ce type d'implantation est suffisant pour fermer considérablement les vues, que ce soit depuis le monument ou en direction de celui-ci. **Ces 11 monuments ne présentent donc pas de sensibilité particulière.**

Les 7 monuments restant sont situés « en zone de visibilité théorique », c'est-à-dire qu'ils sont soit en dehors d'un bourg (donc en milieu ouvert), soit dans un bourg peu dense présentant de nombreuses ouvertures. C'est le cas notamment de l'église Saint-Pierre-ès-Lien de Joncreuil (37), de sa croix (36), de l'église Saint-Étienne d'Arrembécourt (35) et de l'église de l'Exaltation de la Sainte Croix de Bailly-le-Franc (30). Ces monuments présentent des communications visuelles avec leurs extérieurs, par l'ouverture de leur bourg. Ils s'intègrent dans une unité paysagère boisée, semi-ouverte et peu favorable aux vues lointaines. Leur sensibilité à la zone d'implantation potentielle est donc très faible.

C'est également le cas pour L'Église Saint-Gengoult, à Rouilly-Sacey (29). Le hameau de Sacey, par sa position en sommet de butte, offre un paysage relativement dégagé. Toutefois, les vues restent limitées dans cette partie de l'aire d'étude éloignée et sa sensibilité est très faible.

L'ancien Château de Fuligny (3), situé en limite de l'aire d'étude éloignée, ne présente en revanche aucune sensibilité : il s'insère en effet dans un cadre très boisé, renforcé par la végétation du bourg. Enfin, la Ferme du Breuil, située à Unienville (19) est le seul monument situé en dehors d'un bourg. Elle présente toutefois peu de sensibilités. En effet, outre le cadre semi-ouvert de la vallée de l'Aube et plus généralement de la Champagne Humide, cette ferme profite, en elle-même, d'un cadre boisé qui limite fortement les vues potentielles.

Globalement, les sensibilités du patrimoine sont très faibles.



© ATER Environnement, 2021

Fig. 57 : L'église d'Arrembécourt (35)



© ATER Environnement, 2021

Fig. 59 : Ancien Château de Fuligny (3)



© ATER Environnement, 2021

Fig. 58 : Château-ferme d'Eclance



© ATER Environnement, 2021

Fig. 63 : Eglise de Sacey (29)



© ATER Environnement, 2021

Fig. 62 : Eglise de Bailly-le-Franc (30)



© ATER Environnement, 2021

Fig. 64 : Vue sur Sacey et son église



Fig. 66 : Eglise et Croix de Joncreuil (36 et 37)



Fig. 68 : Tour du Château d'Arcis



Fig. 65 : Eglise de Feuges



Fig. 67 : Eglise de Dampierre

5.4.b. Sites Protégés

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée accueille 6 sites protégés au titre de la loi de 1930 sur les sites naturels. Il s'agit uniquement de sites inscrits, et non classés, répartis surtout en limite de l'aire d'étude. Toutefois, malgré leur protection, ces sites restent relativement confidentiels, et ne font pas l'objet de communication ou de mise en valeur locale. Certains, comme la Stèle du Commando M sont d'ailleurs compliqué d'accès. Le site d'Outines fait office d'exception : situé sur l'un des itinéraires de Saint-Jacques-de-Compostelle, il constitue une de ses étapes et profite donc d'un certain rayonnement. **L'enjeu des sites protégés est modéré.**

SENSIBILITÉS

Les sites protégés de l'aire d'étude éloignée s'insèrent chacun dans des contextes paysagers très différents. Toutefois, on peut distinguer 3 grands cas :

- Le château d'Arcis et la Place des Halles se situent en cœur de bourgs, dans des contextes quasi-urbains denses et fermés, n'offrant aucune visibilité vers l'extérieur. Aussi, ces sites ne communiquent pas avec les paysages alentours, et ne présentent donc aucune sensibilité.
- Le Château de Venduvre et les Rives de l'Aube à Bossancourt s'insèrent en périphérie de leur village respectif, mais dans un cadre très boisé, en dehors des zones de visibilité théorique. Aussi, les vues en direction de la zone d'implantation potentielles sont fermées, et les sensibilités nulles.
- Le village d'Outines et la Stèle du Commando M à Charmont Sous-Barbuise se situent dans des cadres ouverts, ils présentent donc des sensibilités. Dans le cas d'Outines, cette sensibilité est très faible : en effet, bien que le site soit vaste et prenne en compte l'ensemble du territoire communal et de son vallon, il est ceinturé de masses boisées qui vont fortement limiter les vues lointaines. Concernant la Stèle du Commando M, si le site se situe à la limite du vallon de la Grande Gardotte, donc en limite de zone d'influence visuelle, la Stèle en elle-même se situe dans une zone boisée, qui n'offrira aucune vue depuis ce site déjà difficile d'accès. La sensibilité est donc nulle.

Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
Chateau Et Son Parc A Arcis-Sur-Aube (10)	Inscrit	ARCIS SUR AUBE	18,4 km
Village Et Rives De L'Aube A Bossancourt (10)	Inscrit	BOSSANCOURT	23,2 km
Stele Du Commando "M" A Charmont-Sous-Barbuise (10)	Inscrit	CHARMONT ET BARBUISE	11,8 km
Village D'Outines (51)	Inscrit	OUTINES	14,1 km
Place De La Halle A Piney (10)	Inscrit	PINEY	6,8 km
Chateau Et Son Parc A Venduvre-Sur-Barse (10)	Inscrit	VENDEUVRE SUR BARSE	24,2 km



Fig. 70 : Rives de l'Aube à Bossancourt



Fig. 69 : Parc du Château d'Arcis



© ATER Environnement, 2021

Fig. 71 : Vue sur le Site d'Outines depuis le GR 145-654



© ATER Environnement, 2021

Fig. 72 : Eglise d'Outines



© ATER Environnement, 2021

Fig. 73 : Centre bourg d'Outines

5.4.c. Autres éléments de Patrimoine

SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Aucun Site Patrimonial Remarquable (SPR) n'est inventorié dans l'aire d'étude éloignée. Le SPR le plus proche étant à Troyes, à plus de 27 km de la zone d'implantation potentielle.

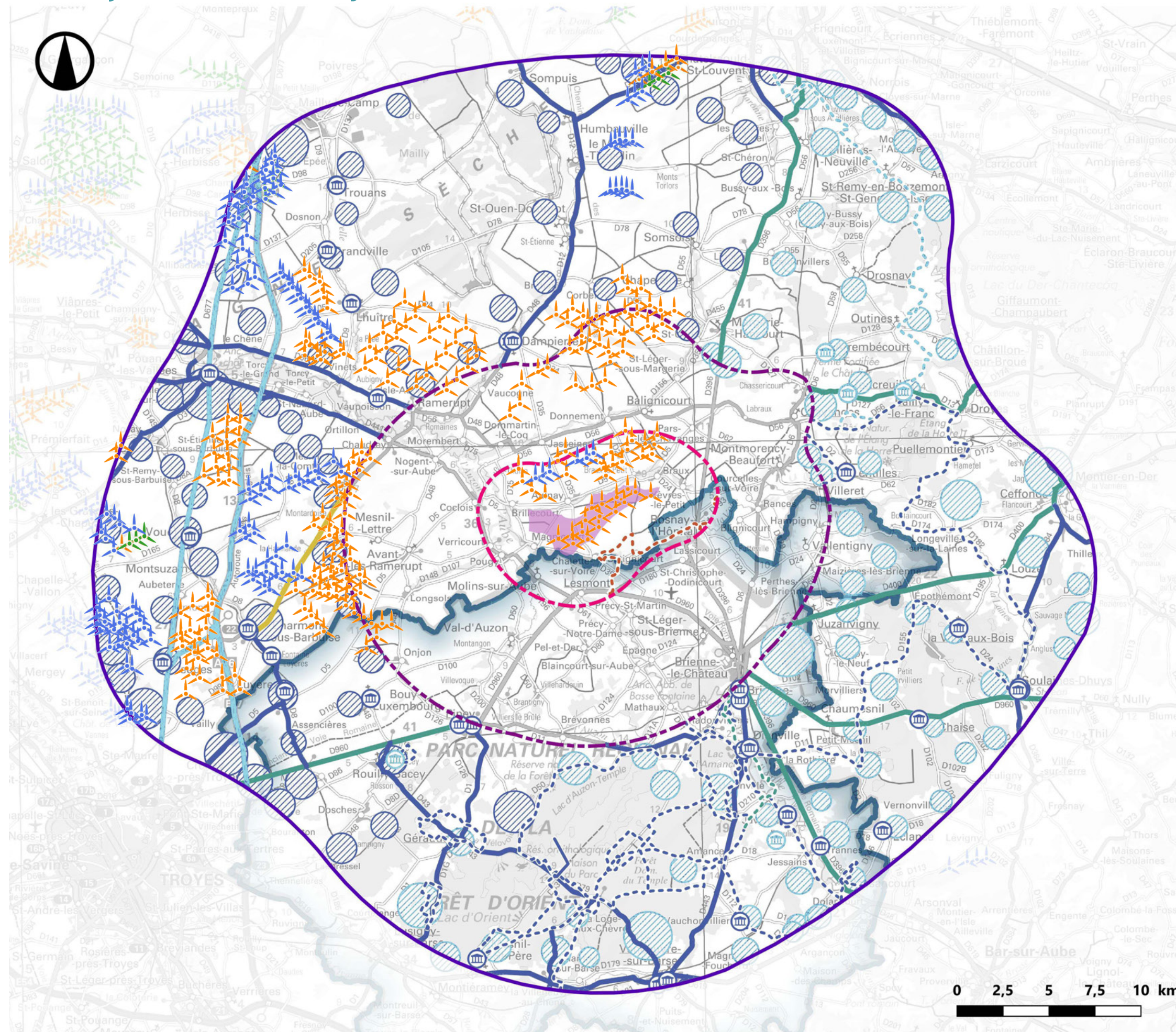
SITES UNESCO - COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE

L'aire d'étude éloignée n'accueille aucun élément du bien « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ». En effet, La zone tampon du site inscrit au patrimoine de l'UNESCO se situe à plus de 66 km au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle. Le Coteau d'Appellation Champagne le plus proche se situe à plus de 25 km au sud-est à Dolancourt. Il ne fait pas partie du bien « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » inscrit à l'UNESCO.

SITES UNESCO - AUTRES SITES

L'aire d'étude éloignée n'accueille aucun autre site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Le monument inscrit le plus proche est l'église Notre-Dame-en-Vaux de Chalon-en-Champagne, appartenant au Bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » et situé à plus de 53 km de la zone d'implantation potentielle.

5.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités



Synthèse de l'aire d'étude éloignée



Mai 2025

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, DREAL Grand-Est, INSEE, MonGR, Aube tourisme
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'étude adaptées

- Éloignée
- Rapprochée
- Immédiate

Parcs éoliens riverain

- En fonctionnement
- En instruction
- Accordés

Sensibilité des axes de communication

- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée

Sensibilité des lieux de vie

- Très faible
- Nulle

Sensibilité des itinéraires touristiques

- Faible
- Très faible
- Nulle
- PNR de la Forêt d'Orient

Sensibilité des monuments historiques

- Très faible
- Nulle



Les axes de communication de l'aire d'étude éloignée présentent un profil ouvert, et vont être plus ou moins sensibles en fonction des paysages qu'ils traversent. Ils sont toutefois globalement nuls (dû à la distance, au relief vallonné et à la Forêt d'Orient) à modérés (dû aux relief de crête et de côte)



Les lieux de vies de l'aire d'étude éloignée ont globalement une sensibilité très faible : en Champagne Crayeuse, ils sont encaissés dans des vallées étroites, tandis qu'en Champagne Humide ils sont moins encaissés mais les boisements et auréoles arborées permettent d'isoler les bourgs.



Les sites touristiques, situés en grande partie dans le parc naturel régional de la Forêt d'Orient et en Champagne Humide, profitent d'un cadre boisé peu propice aux vues lointaines. Si quelques sensibilités peuvent être identifiées au sud de Brienne, elles sont faibles.



La grande majorité des sites et monuments historiques de l'aire d'étude éloignée sont situés au cœur des bourgs et ne présentent aucune sensibilité. Les rares monuments situés en zone ouverte ne présentent que des sensibilités très faibles, compte tenu de leur implantation dans un paysage semi-ouvert.

A l'exception du parc naturel régional de la Forêt d'Orient et de l'autoroute A26, l'aire d'étude éloignée présente relativement peu d'enjeux paysagers. La partie nord-ouest du territoire, notamment, est marquée par un grand openfield et est presque exclusivement consacrée à l'agriculture. Les sensibilités sont également très faibles : la Champagne Crayeuse et la Champagne Humide sont relativement peu propices aux vues lointaines, de part leur relief ou leur caractère boisé.

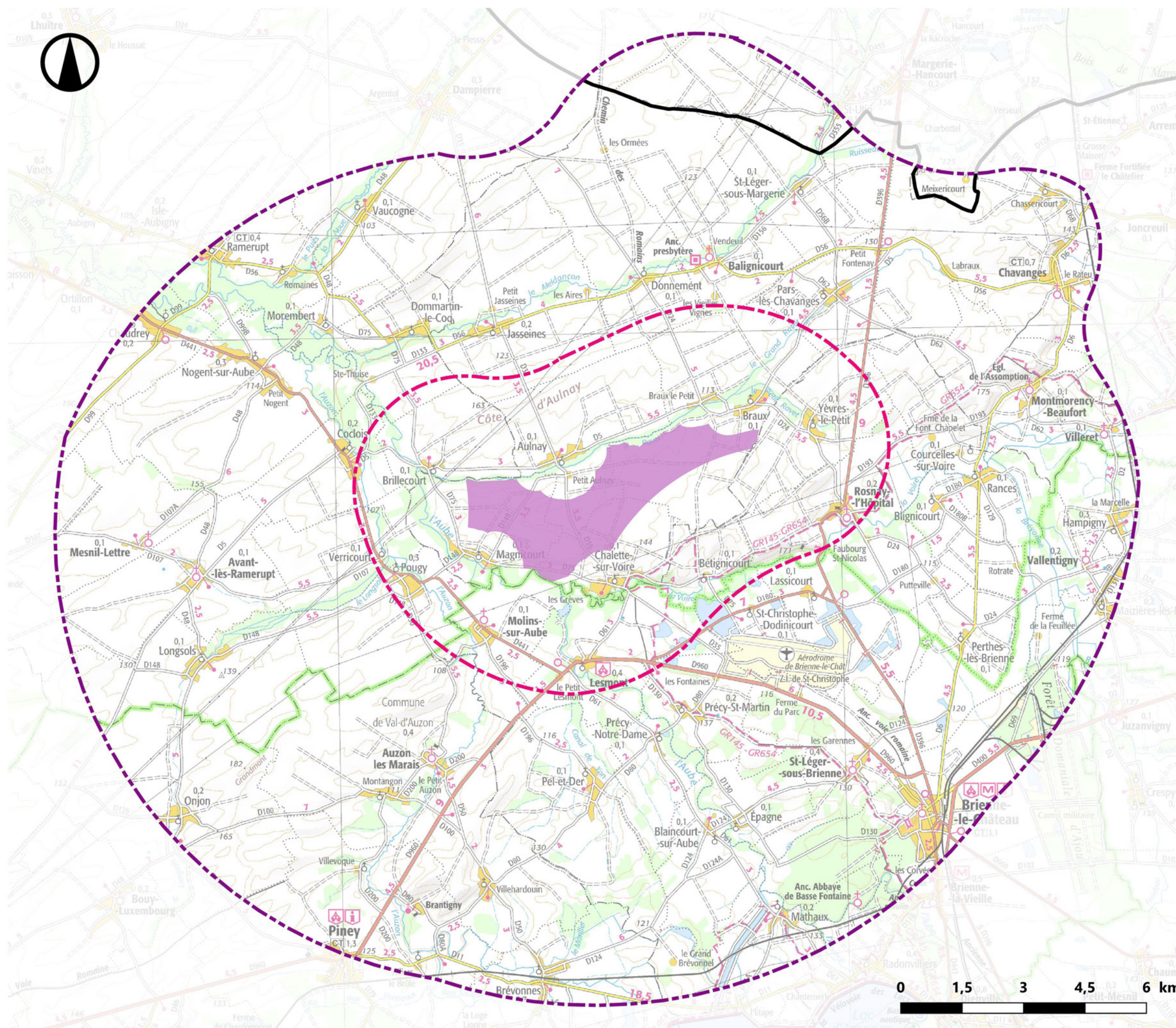


Aire d'étude rapprochée



Janvier 2022

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude adaptées

Rapprochée

Immédiate

Limites administratives

Limites départementales

6. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (AER)

ETAT INITIAL





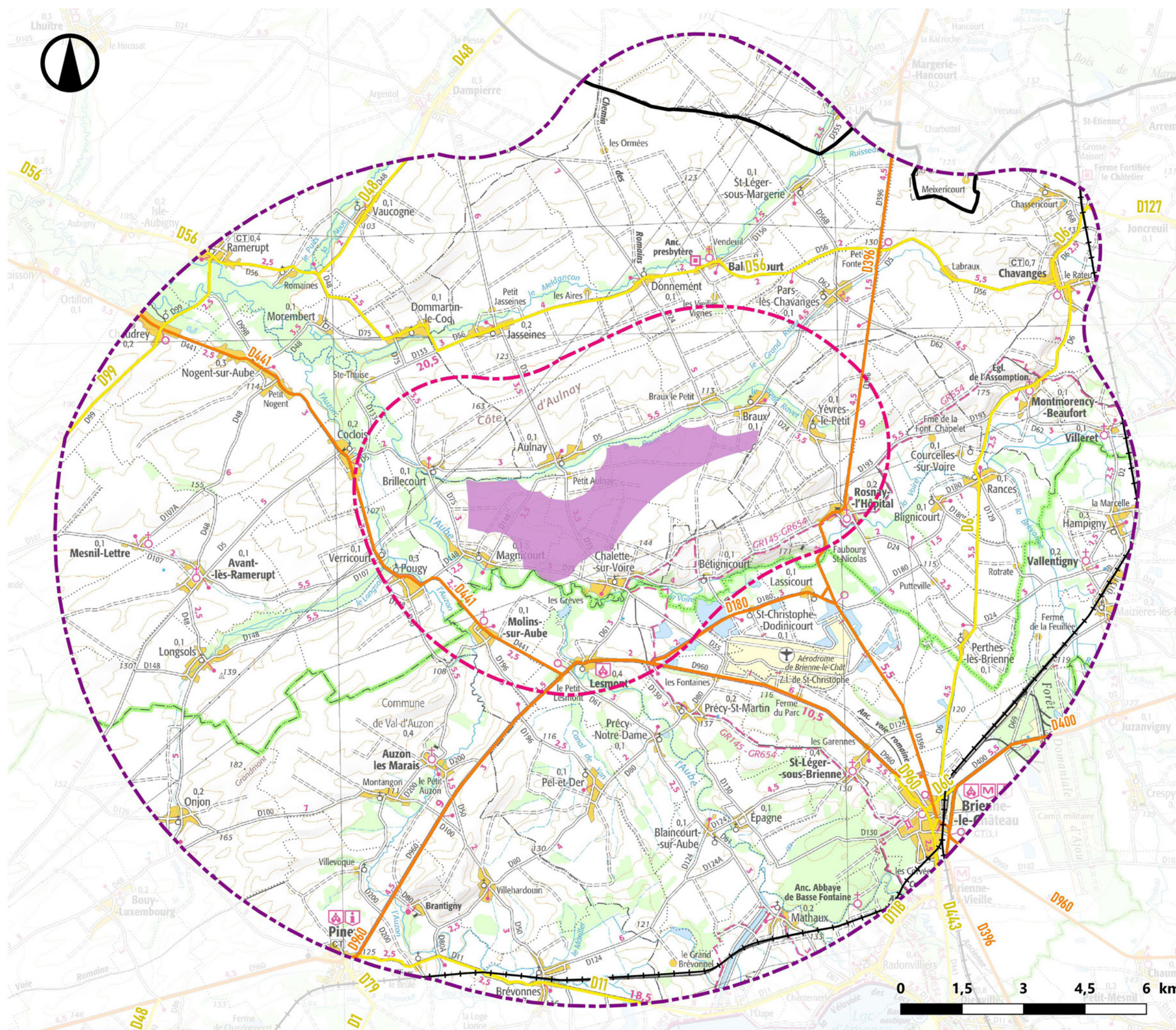
Axes de Communication



Janvier 2022

Sources : IGN 100®, DREAL Grand-Est
Copie et reproduction interdites

84



Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude adaptées

Rapprochée

Immédiate

Axes de communication

Liaison principale

Liaison régionale

Voies ferrées

Ligne TER



6.1. Axes de communication

ENJEUX

Tout comme l'aire d'étude éloignée, l'aire d'étude rapprochée est desservie par une trame viaire relativement peu dense majoritairement constituée d'axes locaux et complétée par de nombreux sentiers carrossables entre les exploitations agricoles. Seules quelques liaisons principales sont identifiées, à savoir la D441, la D960 et la D396, ainsi que des liaisons régionales, à savoir la D56, la D6, la D11, la D48 et la D99. **L'enjeu est donc globalement fort.**

SENSIBILITÉS

Les différents axes de communication de l'aire d'étude rapprochée partagent de nombreuses similitudes paysagères : tous présentent des profils très ouverts, et évoluent dans des paysages semi-ouverts. En effet, l'un des principaux points communs entre tous les axes est leur position en fond de vallon ou vallée. Si leurs premiers plans sont globalement ouverts, l'horizon depuis ces axes est presque toujours fermé par divers boisements plus ou moins prégnants en fonction de la position de l'observateur.

Les départementales 6, 180, 960 et 396 évoluent dans la large plaine de Brienne. Les boisements y sont nombreux et ferment globalement l'horizon. Toutefois, l'encaissement y est très faible et le relief comme la végétation ont une prégnance relativement faible, en particulier au sud-est de l'aire d'étude, où l'observateur conserve des vues relativement dégagées aux premiers plans. Ce recul atténue le pouvoir filtrant de ces masques, et **créé une sensibilité modérée à forte.**

A l'inverse, la départementale 56 profite à la fois d'un encaissement plus important, d'un ripisylve proche et de la côte d'Aulnay, qui accueille le parc éolien de Jasseines et forme un masque topographique entre la route et la zone d'implantation potentielle. Cet ensemble de masques, qui peut être fragmentaire à certain endroit, n'est pas suffisant pour garantir une absence totale de vue depuis l'axe de communication, mais il réduit la visibilité depuis cet axe. **La sensibilité est faible.**

Suivant le coteau sud-ouest de la vallée de l'Aube, la D441 dans l'aire d'étude rapprochée est relativement peu sensible, compte tenu de la végétation abondante de la vallée. Toutefois, ce filtre visuel n'est encore une fois pas suffisant à cette distance pour garantir une absence totale de visibilité. Il permet une fois encore de réduire de manière importante **la sensibilité, très faible depuis cet axe.**

En dehors des axes principaux, plusieurs axes locaux parcourent l'aire d'étude rapprochée. Ils présentent des sensibilités assez similaires aux axes principaux, à l'exception des quelques axes comme les départementales 24, 35 ou 62 qui rejoignent les hauteurs de crêtes. Ces derniers, par leur situation en hauteur, offrent une vue dégagée sur les aires d'études rapprochée et immédiate, ainsi que sur la zone d'implantation potentielle. Ces axes, en plus d'offrir des vues importantes, seront d'importants points de découverte du parc de Jasseines. **Leur sensibilité est donc forte.**

Globalement, la sensibilité des axes de communication de l'aire d'étude rapprochée est forte.



Fig. 74 : Vue sur la côte d'Aulnay depuis la D56. On ne voit pas le territoire au-delà de la ligne de crête mais les futures éoliennes seront visibles car elles dépasseront du relief.



Fig. 75 : Vue sur la D441 en sortie de Chaudrey



Fig. 76 : Vue sur la D6, au sud de Perthes-lès-Briennes



© ATER Environnement, 2021

Fig. 77 : Vue depuis la D396 au niveau du champ des Corneilles



Fig. 78 : Vue depuis la D396 en sortie de Petit-Fontenay



© ATER Environnement, 2021

Fig. 80 : Vue depuis la D180 entre Lassicourt et Saint-Christophe Dodinicourt



Fig. 81 : Vue Depuis la D960 au nord-ouest de Pel-et-Der

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ	
D441	FORT	TRÈS FAIBLE	
D960	FORT	MODÉRÉE	À FORTE
D396	FORT	MODÉRÉE	À FORTE
D180	FORT	MODÉRÉE	À FORTE
D56	MODÉRÉ	FAIBLE	
D6	MODÉRÉ	MODÉRÉE	À FORTE
Dessertes locales	FAIBLE	FORTE	

Fig. 79 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude rapprochée

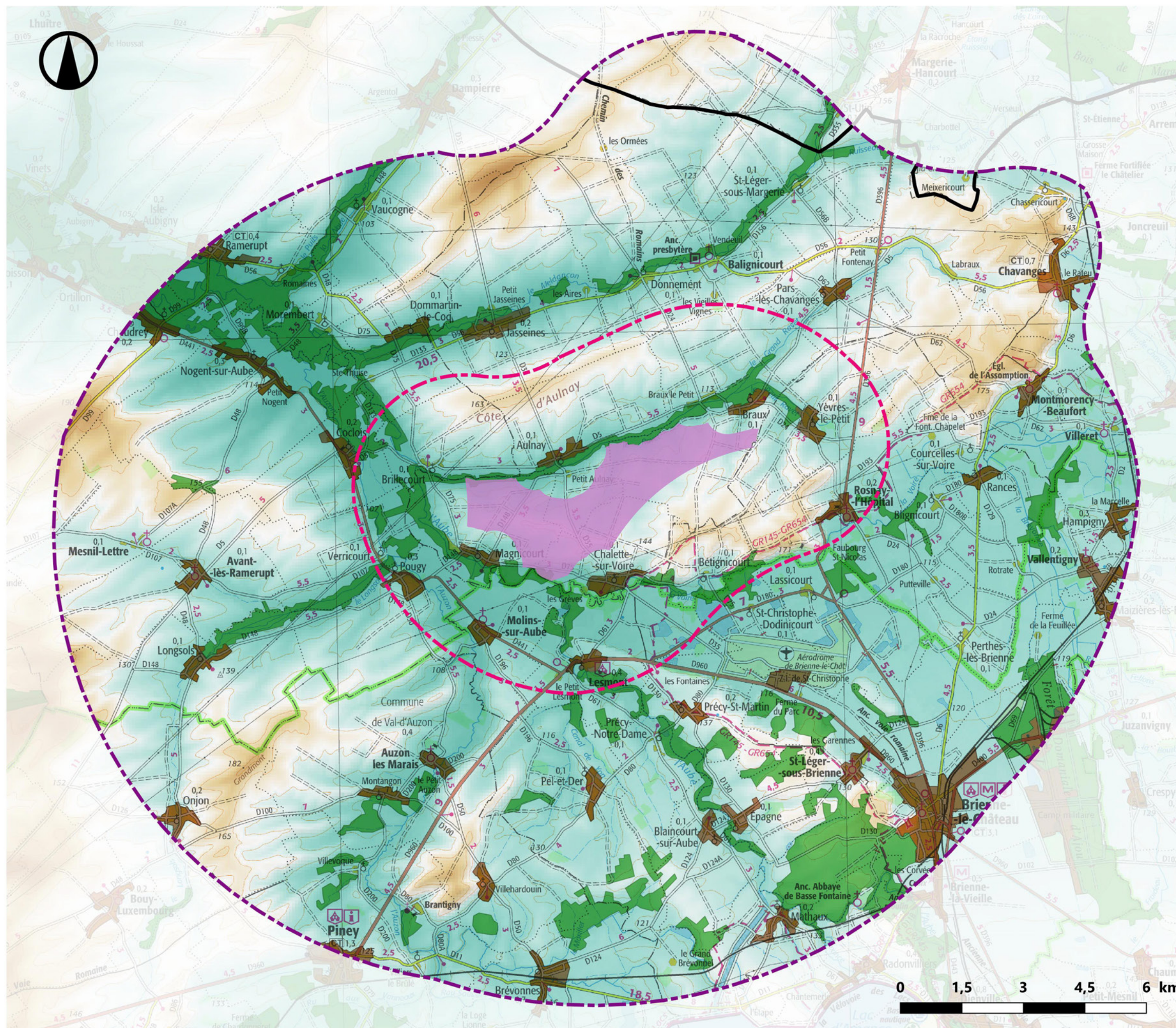


Lieux de Vie



Janvier 2022

Sources : IGN 100®, BD Alti V2, CLC2018
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude adaptées

Rapprochée

Immédiate

Lieux de vie

Tissu urbain dense

Masques à la perception

Principaux boisements (>25ha)

Altitude (en m-NGF)

200m

90m

0 1,5 3 4,5 6 km



6.2. Bourgs et lieux de vie



Fig. 82 : Vue sur le bourg de Balignicourt

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée accueille la principale commune du territoire, à savoir Brienne-le-Château et ses 2703 habitants recensés en 2022. Toutefois, en dehors de cette ville, aucune des 38 communes de l'aire d'étude rapprochée n'atteint les mille habitants. Brévonnes, accueille 667 âmes, tandis que Chavanges compte 580 habitants. Les autres communes accueillent quant à elles moins de 500 habitants. L'aire d'étude est donc globalement peu peuplée. **L'enjeu est donc faible.**

SENSIBILITÉS

On observe dans l'aire d'étude rapprochée une organisation des lieux de vie similaire à celle de l'aire d'étude éloignée.

Dans la moitié nord-ouest de l'aire d'étude, en Champagne Crayeuse, les bourgs sont encaissés dans les vallées dans l'Aube et les vallées secondaires. Ainsi, les bourgs de Jasseines, Dommartin le Coq, Donnemont, Longsol, Auzon-les-Marais, Coclois ou Nogent-sur-Aubes profitent d'un cadre relativement fermé, marqué par un relief important et une végétation très présente. Ce contexte, similaire à celui de l'aire d'étude éloignée, est toutefois plus sensible dans l'aire d'étude rapprochée. En effet, si le paysage semble fermé par ces filtres, ces derniers ne seront pas suffisants pour isoler entièrement les vallées vis-à-vis du projet des Grandes Voies, situé plus en hauteur. Des vues partielles au-dessus de la végétation et du relief sont donc à envisager.

Au sud-est de l'aire d'étude, les paysages semi-ouverts de la Champagne Humide et l'absence de relief permettent plus de communication visuelle entre les bourgs et leurs alentours. La plupart d'entre eux ne possèdent pas d'auréole boisée propre, ou présente une auréole relictuelle, insuffisante pour isoler le bourg. Des ouvertures depuis les bourgs, en périphérie et en sortie se créent alors, parfois en direction de la zone d'implantation du projet. Les sensibilités restent toutefois faibles : les paysages de Champagne Humide ne sont pas totalement ouverts et les nombreux boisements viennent filtrer les vues en direction de la zone d'implantation potentielle. Toutefois, des vues restent possibles depuis certains bourgs comme Rance, Perthes-les-Brienne, Pel-et-Der, et présentent des sensibilité modérées. Des sensibilités sont également observées en entrée nord de Brienne-le-Château. Toutefois, le cœur du bourg sera, pour sa part, isolé par la densité du bâti.

Globalement, la sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée est modérée.

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
BRIENNE-LE-CHATEAU	2950	8,7 km	FAIBLE
CHAVANGES	597	7,8 km	TRÈS FAIBLE
PEL-ET-DER	143	4,6 km	MODÉRÉE
PERTHES-LES-BRIENNE	82	6,8 km	MODÉRÉE
PARS-LES-CHAVANGES	70	3,6 km	MODÉRÉE
SAINT-LEGER-SOUS-MARGE- RIE	57	6,3 km	MODÉRÉE
RANCES	41	5,5 km	MODÉRÉE
BOURGS DE CHAMPAGNE CRAYEUSE	-	-	TRÈS FAIBLE
BOURGS DE CHAMPAGNE HUMIDE	-	-	FAIBLE

Fig. 83 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude rapprochée



ST-LEGER-SOUS-MARGERIE

© ATER Environnement, 2021

Fig. 84 : Fenêtre de perception à proximité de l'église de Saint-Leger-Sous-Margerie



PARS-LÈS-CHAVANGES

© ATER Environnement, 2021

Fig. 85 : Vue depuis les abords de la sortie sud de Pars-lès-Chavanges



RANCE

© ATER Environnement, 2021

Fig. 86 : Vue sur Rance



Fig. 87 : Vue sur le centre urbain dense de Brienne-le-Château



Fig. 88 : Fenêtre de Perception depuis les abords de l'église de Per-et-Der



Tourisme



Janvier 2022

Sources : IGN 100®, PNR de la Forêt d'Orient, FFRandonnée, département de l'Aube, CLC 2018, BD alti
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

PNR DE LA FORET D'ORIENT

Château de Brienne

Limites du parc naturel régional

AIRES D'ÉTUDE

Rapprochée

Immédiate

ITINERAIRES DE RANDONNEE

GR

Sentier local

PRINCIPAUX MASQUES VISUELS

Principaux boisements (>25ha)

RELIEF (en m-NGF)

Altitude

200m
 90m

0 1,5 3 4,5 6 km



Fig. 89 : Vue depuis le GR 145-654

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée offre un cadre touristique relativement important pour un territoire rural. Elle est traversée par deux circuits de Grande Randonnées (GR145 et GR 654) qui partagent le même parcours dans cette aire d'étude. Elle est également parcourue par plusieurs petits sentiers locaux, dont le PNR de la Forêt d'Orient assure la promotion. Ce dernier couvre d'ailleurs la moitié de l'aire d'étude, renforçant l'enjeu touristique de la zone. Enfin, l'aire d'étude accueille deux sites touristiques : le Château de Brienne et l'aérodrome de Brienne, qui propose des activités aéronautiques. **L'enjeu touristique est donc fort dans cette aire d'étude.**

SENSIBILITÉS

De manière générale, la moitié sud-est de l'aire d'étude rapprochée, qui correspond au Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient offre au regard un paysage semi-ouvert : si les premiers plans sont en général très dégagés, donnant un sentiment d'ouverture et d'ampleur dans cet espace au relief très peu marqué, l'horizon est en revanche presque toujours marqué par les boisements. **Ces derniers vont filtrer les vues lointaines, atténuant les sensibilités.**

La partie sud des GR 145 et 654 profite de ce caractère globalement boisé. Elle ne traverse pas de forêt à proprement parler, mais navigue entre plusieurs petits boisements qui l'isoleront et limiteront les vues lointaines. Sur ce secteur, les deux GR présentent une sensibilité très faible. En revanche, au nord, ils seront plus influencés par les grands paysages ouverts de Champagne Crayeuse, qui offriront de larges vues dégagées. La position de leur parcours en hauteur de relief limite les obstacles visuels, **générant ainsi une sensibilité modérée.**

Les sentiers locaux parcourent le PNR de la forêt d'Orient. Celui du Val d'Auzon alterne entre des segments isolés en pied de relief dans le val d'Auzon, et des segments plus ouverts, notamment au niveau de la butte des Hautes Charmes, de la Butte de Beauregard, de la Côte et plus généralement aux abords de la départementale 960. Depuis ces points, la vue en direction de la zone d'implantation potentielle sera globalement dégagée, malgré quelques bosquets et boisements éloignés. **La sensibilité est donc globalement modérée.**

L'aérodrome de Brienne présente une situation particulière : si le site en lui-même est entouré de végétation et n'est donc pas sensible, les activités aériennes qui y sont pratiquées, en revanche, ne sont pas soumises aux masques paysagers. La présence du parc éolien ne remet pas en cause l'activité touristique, mais va modifier le paysage visible en vol. **La sensibilité est donc modérée.**

Globalement, la sensibilité touristique de l'aire d'étude rapprochée est modérée.



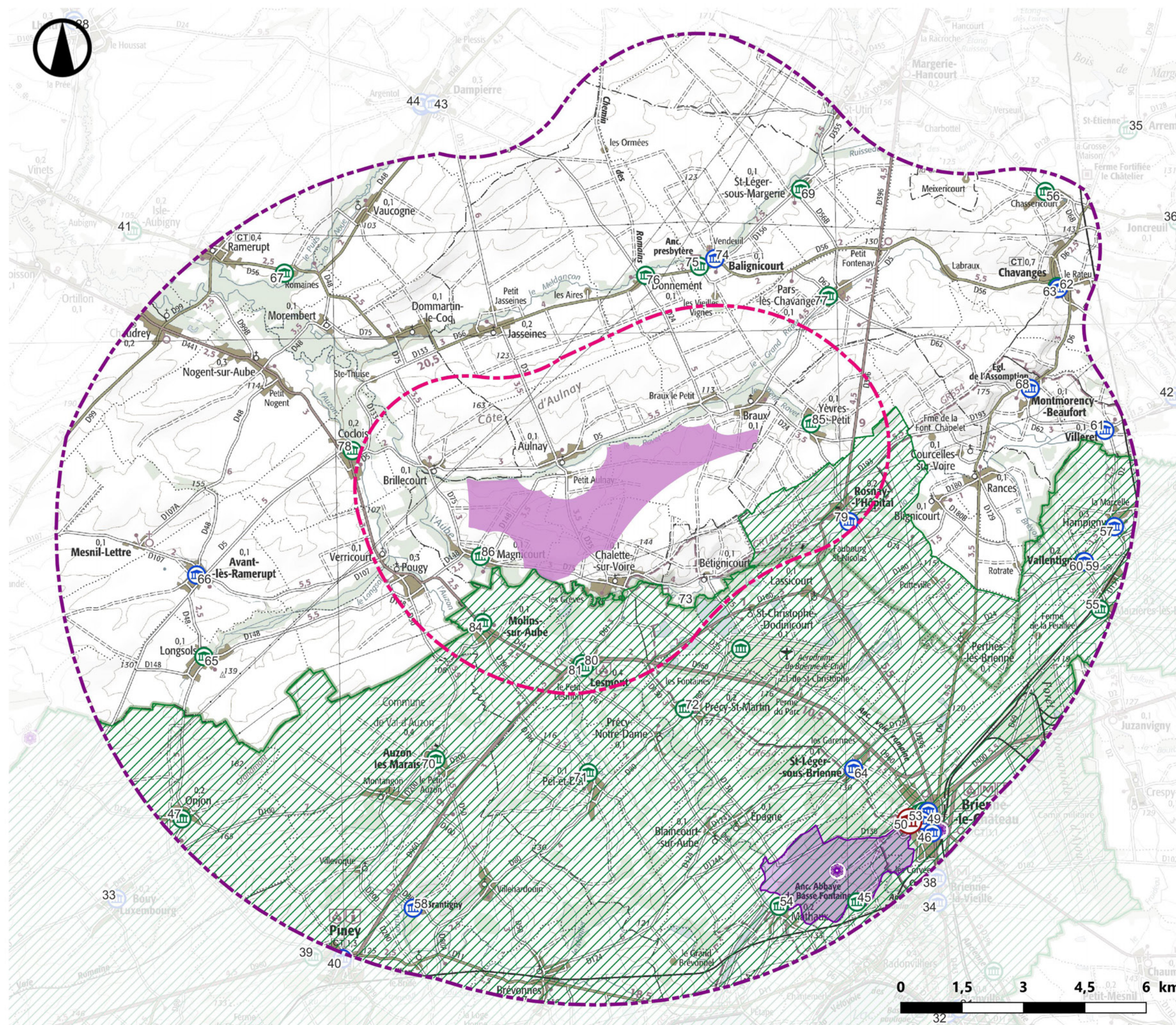
Fig. 90 : Vue depuis la randonnée autour du Val d'auzon

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
GR 145 - GR 654 (NORD)	FORTE	MODÉRÉE
GR 145 - GR 654 (SUD)	FORTE	TRÈS FAIBLE
RANDONNÉE AUTOUR DU VAL D'AUZON	FAIBLE	MODÉRÉE
AÉRODROME DE BRIENNE	MODÉRÉ	MODÉRÉE

Fig. 91 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de l'aire d'étude rapprochée.

Janvier 2022

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, Data.gouv
Copie et reproduction interdites



Légende

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

PNR DE LA FORET D'ORIENT

 Limites du parc naturel régional

AIRES D'ÉTUDE

 Rapprochée
 Immédiate

MONUMENTS HISTORIQUES

 Classés (au moins partiellement)
 Inscrits (au moins partiellement)
 Château de Brienne-le-Château

SITES PROTEGES

 Inscrits



6.4. Patrimoine architectural et paysager

ENJEUX

33 monuments historiques protégés sont inventoriés dans l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée, dont 12 classés. La plupart des gros bourgs accueillent au moins un monument, ce qui contribue à leur présence importante dans l'aide d'étude. Il s'agit principalement de patrimoine religieux, bien que quelques éléments de patrimoine civil (maisons, hôtels de ville) soient représentés. S'ils se répartissent dans toutes l'aire d'étude, on observe une concentration de monuments à Brienne-le Château et ses abords. Le principal monument historique est le château de Brienne, point de repère patrimonial et paysager dans cette aire d'étude. Le site protégé concerne également le château et ses abords.

L'enjeu est donc fort, et le château et ses sites feront l'objet d'une étude approfondie.

SENSIBILITÉS

Les monuments de l'aire d'étude rapprochée sont, pour la grande majorité, proches des zones de visibilité théorique. On le retrouve en centres-bourgs, dans des cadres eux-mêmes très peu sensibles, encaissés dans des vallées ou insérés dans des paysages semis-ouverts et peu favorables aux visibilités lointaines. La présence des masques bâtis en plus de ce contexte paysager relativement fermé atténue fortement les sensibilités, en particulier les vues directes depuis les monuments. En revanche, des covisibilités sont possibles de manière régulière depuis les axes de communication. **Les sensibilités sont donc globalement très faibles.**

Toutefois, plusieurs monuments ne profitent pas de cadre peu favorable aux visibilités lointaines. On peut citer par exemple les églises de Pel-et-Der ou de Saint-Léger-sous-Margerie. Situés en périphérie, ces monuments offrent de large fenêtre visuelle en direction de la zone d'implantation potentielle. Depuis ces points, l'arrière-plan est globalement boisé, ce qui filtre les vues lointaines. Mais à cette distance, ce n'est pas suffisant pour garantir l'absence de sensibilité. En revanche, les églises de Donnemont et de Balignicourt voisines profitent quant à elle de leur implantation dans un contexte bâti, pour se voir protéger des vues lointaines en direction de la zone de projet, bien que classées en zone de visibilité théorique. Il en va de même pour l'église de Villeret, isolée par un cadre bâti et végétal relativement important. Enfin, l'église de Chassessicourt présente un cas particulier : par son implantation sur les hauteurs, elle apparaît comme située dans une zone de visibilité théorique, ou du moins en limite de cette dernière. Toutefois, sur le terrain, aucune fenêtre de perception n'est ouverte en direction de la zone d'implantation potentielle. Les seules fenêtres sont situées vers le nord du bourg. Cette église ne présente donc aucune sensibilité.

Globalement, les sensibilités du patrimoine sont très faibles pour cette aire d'étude



Fig. 93 : Halles de Brienne-le-Château

N°	Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
45	Ancienne abbaye de Basse-Fontaine	P. inscrit	Brienne-la-Vieille	10,5 km
46	Bâtiment de l'ancienne Ecole militaire	Classé	Brienne-le-Château	10,3 km
47	Eglise Saint-Parres	Inscrit	Onjon	10 km
48	Vieilles halles	Classé	Brienne-le-Château	10 km
49	Hôtel de Ville	P. inscrit	Brienne-le-Château	9,9 km
50	Château de Brienne-le-Château	P. inscrit	Brienne-le-Château	9,8 km
51	Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Classé	Brienne-le-Château	9,8 km
52	Croix de mission, en fer forgé	Inscrit	Brienne-le-Château	9,8 km
53	Hôpital	P. inscrit	Brienne-le-Château	9,8 km
54	Eglise Saint-Quentin	Inscrit	Mathaux	9,6 km
55	Eglise Saint-Julien	Inscrit	Maizières-lès-Brienne	9,3 km
56	Eglise Saint-Gengoul	Inscrit	Chavanges	9,1 km
57	Eglise Saint-Nicolas	Classé	Hampigny	9 km
58	Eglise de l'Assomption de Brantigny	Classé	Piney	8,7 km
59	Eglise Sainte-Antoine	P. classé et inscrit	Vallentigny	8,5 km
60	Colonne et socle de la croix	Inscrit	Vallentigny	8,5 km
61	Eglise Saint-Ferréol	Classé	Villeret	8,4 km
62	Eglise Saint-Georges	Classé	Chavanges	8,1 km
63	Maison à pans de bois du 16e siècle, rue Gillard	Inscrit	Chavanges	8,1 km
64	Eglise Saint-Thibault	P. classé et inscrit	Saint-Léger-sous-Brienne	8 km
65	Eglise Saint-Julien-et-Saint-Blaise	Inscrit	Longsols	7,2 km
66	Eglise Saint-Denis	Classé	Avant-lès-Ramerupt	6,7 km
67	Eglise Saint-Felix de Romaines	Inscrit	Ramerupt	6,7 km
68	Eglise de l'Assomption	Classé	Montmorency-Beaufort	6,7 km
69	Eglise Saint-Léger	Inscrit	Saint-Léger-sous-Margerie	6 km
70	Eglise Saint-Martin	P. inscrit	Val-d'Auzon	5,1 km
71	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Inscrit	Pel-et-Der	4,7 km
72	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Précý-Saint-Martin	4,3 km
73	Tronçons de voies romaines	Inscrit	Bétignicourt	4,1 km
74	Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Classé	Balignicourt	4 km
75	Ancien presbytère	P. inscrit	Balignicourt	3,8 km
76	Eglise Saint-Amand	Inscrit	Donnemont	3,7 km
77	Eglise Saint-Hubert	Inscrit	Pars-lès-Chavanges	3,7 km
78	Eglise Saint-Maurice	Inscrit	Coclois	2,9 km

Fig. 92 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée



Fig. 96 : L'église classée d'Agnetz



Fig. 95 : Eglise de Pel-et-Der (la fenêtre de perception est illustrée dans la partie «Lieux de Vie» de l'aire d'étude)



Fig. 94 : Eglise de Saint-Légers-sous-Margeries



Fig. 99 : Eglise et maison à pan de bois de Chavange



Fig. 97 : Eglise de Villeret



Fig. 100 : Eglise de Balignicourt



Fig. 98 : Bâtiment de l'Ancienne école militaire, devenue Musée Napoléon



© ATER Environnement, 2021

Fig. 101 : Vue sur le Château de Brienne depuis les Jardins



Fig. 102 : Vue sur l'arrière des Jardins, le Bois du Défait et sa perspective



6.5. Focus sur le Château de Brienne

Construit à la fin du XVIII^{ème}¹ siècle sur les ruines d'un ancien château fort, le château de Brienne est l'une des grandes demeures de l'époque. Voulu par les frères Etienne-Charles et Louis-Marie Athanase de Loménie (respectivement 1er Ministre et Secrétaire d'État à la guerre de Louis XVI). Ces derniers consacrèrent une grande partie de leur fortune à la construction d'un véritable palace au sommet de cette colline. Pendant plus de 12 ans, jusqu'à la révolution, le château fut l'un des centres névralgiques de la vie de cour, qui réunissait la noblesse champenoise et parisienne lors de nombreuses fêtes. À la suite de la mort de Charles de Loménie pendant la terreur, le château fut mis sous séquestre. En 1814, le château fut l'un des centres de commandement de Napoléon Ier, avant d'être complètement saccagé à la suite de la Bataille de Rothière. Il reçut une première restauration durant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, avant d'être délaissé et démeublé durant l'entre-deux guerres. C'est finalement en 1959 que le château trouve son salut, avec l'inauguration d'un Etablissement Public de Santé Mentale, qui a permis la rénovation et le maintien du monument.

Le château, implanté au sommet d'une colline arasée d'une vingtaine de mètres de hauteur, suit les plans de l'architecte J.L. Fontaine. Il se compose d'un bâtiment principal, lui-même formé d'un cœur principal et de deux ailes perpendiculaires. Il est flanqué à droite et à gauche de deux dépendances, exceptionnelles car rarement conservés. La façade de style néo-classique, jugée froide et austère par les amateurs d'architecture du début du XX^{ème} siècle, est typique de l'époque, en brique claire et découpée de grandes fenêtres avec des encadrements de pierres calcaires. La façade donnant sur la cour d'honneur s'orne d'un fronton représentant le Blason de la famille de Loménie et un deuxième blason laissé vacant, flanqués de deux lions de Brienne. On y trouve également trois bas-reliefs représentant des chérubins dans des scènes de la vie quotidienne. Le château s'insère dans un grand domaine végétalisé, composé d'une cour d'honneur et d'un jardin enherbé. Les allées principales forment deux perspectives monumentales situées dans le même axe orienté de manière opposée vers l'entrée au nord-est et vers le sud-ouest. L'ensemble est entouré par le Bois du Défaut, lui-même percé pour prolonger la perspective et offrir aux convives venus participer aux chasses, une vue magistrale sur le château.

Le château en lui-même n'est pas ouvert au public, sauf cas exceptionnels. Seuls les jardins, inscrits au titre de la loi de 1930 sur les sites, sont visitables.

Par sa position sur les hauteurs, le château est globalement sensible, à la fois en termes de visibilité directe et en termes de covisibilité.

Les principales fenêtres de perceptions ne sont pas orientées vers la zone d'implantation du projet, mais plutôt dans le prolongement de la cour d'honneur, vers le nord-est et le bourg de Brienne. Les vues vers la zone d'implantation potentielle depuis les terrasses du jardin et de la cour d'honneur, sont plutôt fermées par la végétation et le relief. Toutefois, l'analyse des coupes montre des visibilité potentiellement ouvertes en direction de la zone d'implantation potentielle. En effet, si la butte de Champ Simon bouche en partie la vue, masquant la base de la zone d'implantation potentielle sur environ 80 m de hauteur, elle ne suffit pas à bloquer entièrement la visibilité. Des perceptions au-dessus de cette butte arborée sont donc théoriquement possibles. **La sensibilité est donc modérée, et des photomontages devront être réalisés depuis les terrasses ouvertes au public.**

Le château présente surtout des sensibilités en termes de covisibilité. En effet, sa position en hauteur lui permet de dominer la campagne alentour. Il forme un point d'appel magistral dans le paysage, notamment depuis la départementale D960, où il sera aligné avec la zone d'implantation potentielle. Compte tenu de la distance supérieure à 11 km entre le château et la zone de projet, la sensibilité reste modérée. Toutefois, des photomontages seront réalisés pour évaluer l'impact réel du projet des Grandes Voies.

¹ Route des Châteaux de l'Aube, Brienne, un géant de pierre à flanc de colline, J.M Van Houtte, 2023



Fig. 103 : Vue sur Brienne-le-Château depuis la Cours d'Honneur



Fig. 104 : Vue sur le Château de Brienne surplombant la ville, depuis le centre-bourg



Fig. 105 : Le Château de Brienne depuis la cours d'honneur

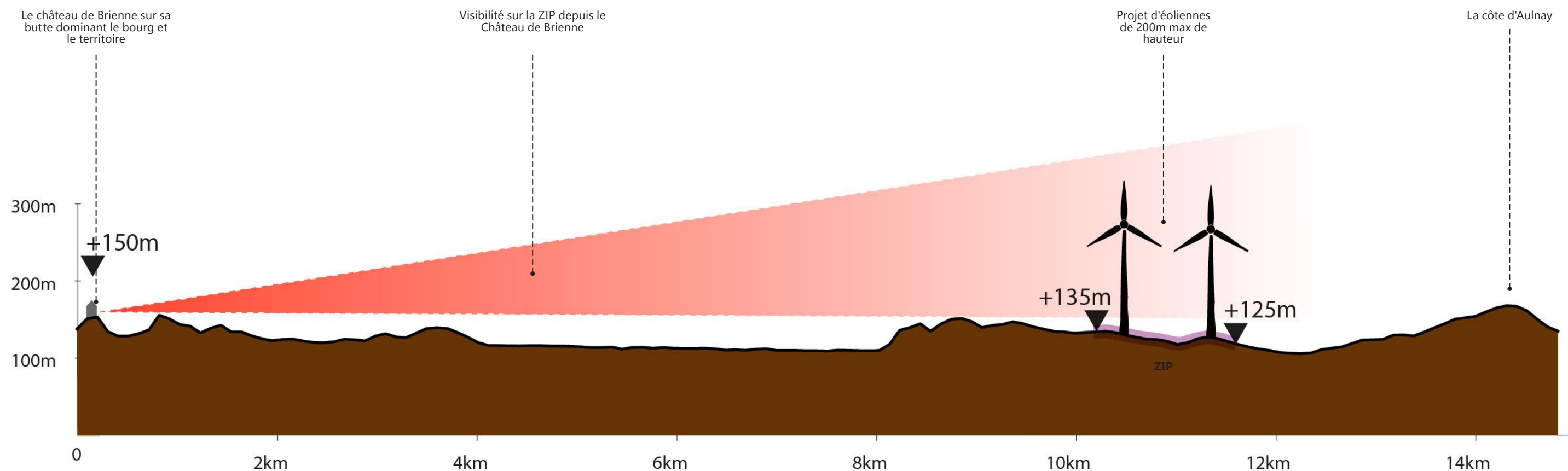


Fig. 106 : Coupe topographique allant du Château de Brienne à la Butte d'Aulnay en passant par la zone d'implantation potentielle. Elle présente une exagération verticale d'un facteur 10. Depuis son implantation en hauteur, le château bénéficie de vues lointaines sur la ZIP. Le bas des futures éoliennes sera caché par le relief tandis que le mat et la partie haute seront visibles.

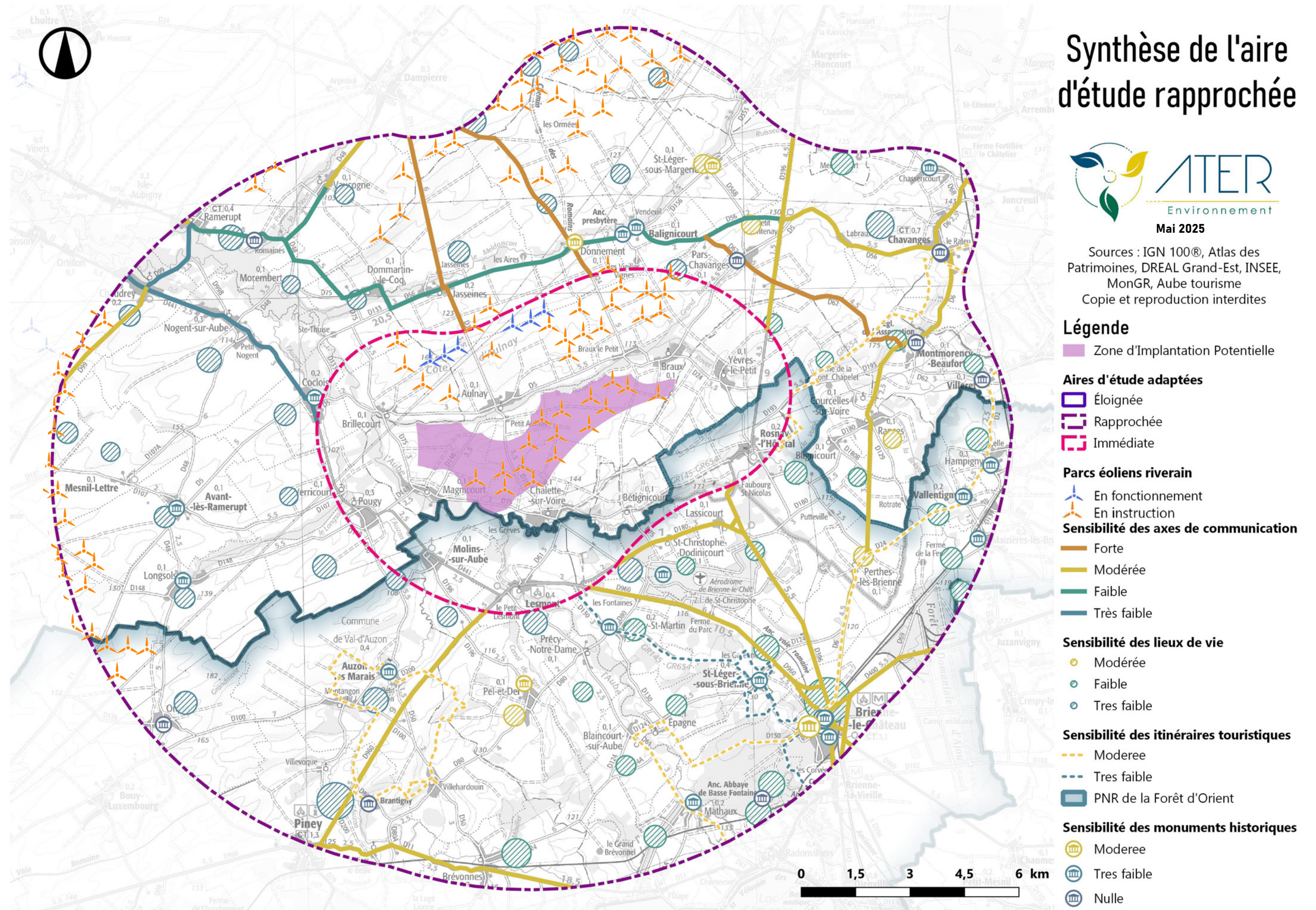


Fig. 107 : Vue depuis la terrasse nord du château de Brienne



Fig. 108 : Vue sur le Château de Brienne depuis la D960 en co-visibilité avec la ZIP

6.6. Synthèse des enjeux et des sensibilités





Les axes de communications de l'aire d'étude rapprochée présentent de nombreuses similitudes paysagères avec ceux de l'aire d'étude éloignée. Toutefois, la proximité moindre et la prégnance plus faible des masques génèrent des sensibilités fortes.



Au nord-ouest les bourgs des Champagne Crayeuse, encaissés aux creux des vallées, présentent des sensibilités très faibles. Au sud-est les bourgs Champagne Humide, présentent des sensibilités modérées liées à l'ouverture plus importante des paysages alentours.



Le tourisme représente un enjeu important, avec le PNR de la Forêt d'Orient. Compte tenu du caractère semi-ouvert de la partie sud-est de l'aire d'étude rapprochée, les sensibilités des axes touristiques sont globalement modérées.



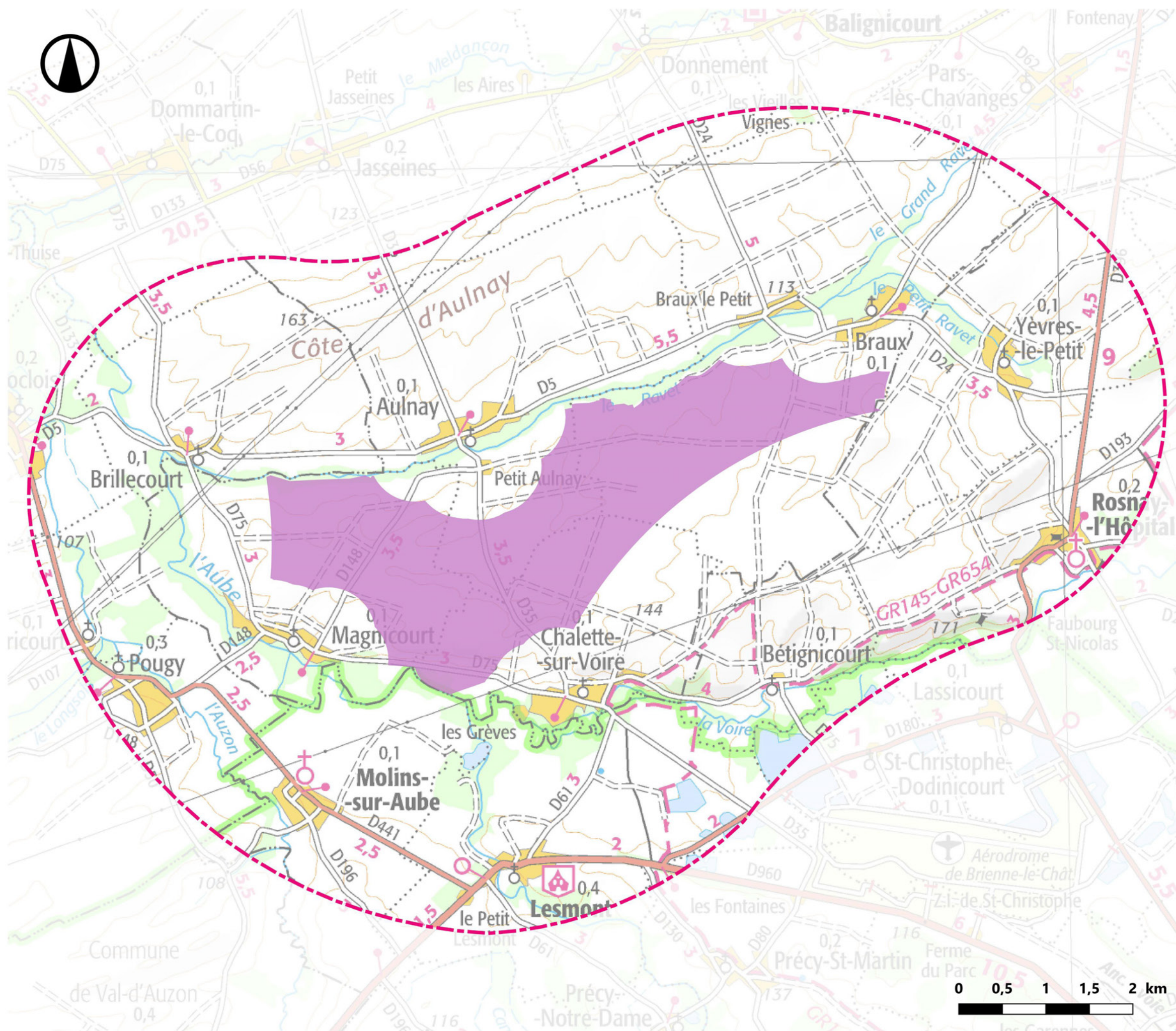
Les monuments de l'aire d'étude rapprochée présentent relativement peu de sensibilité. La grande majorité d'entre eux s'insère dans un cadre urbain et végétal ne permettant aucune visibilité. Seuls quelques monuments présentent des sensibilités très faibles.



Le Château de Brienne, par sa position en sommet de colline, forme un point d'appel dans le paysage. Il est relativement peu sensible en ce qui concerne les vues depuis le château, mais présente des sensibilités modérées concernant les covisibilités.

L'aire d'étude rapprochée présente des caractéristiques paysagères et une organisation spatiale très proche de celle de l'aire d'étude éloignée, ce qui confirme une certaine homogénéité des grands paysages à ces échelles. Toutefois, alors que l'observateur se rapproche de la zone d'implantation potentielle, les masques lointains sont de moins en moins efficaces et les sensibilités augmentent.

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



 Immédiate

0 0,5 1 1,5 2 km

